

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SEANCE DU 28 MARS 2013

---ooOoo---

Le vingt-huit mars deux mille treize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – FINANCES**

- 1/1 – Approbation du compte de gestion 2012
- 1/2 - Compte Administratif 2012
- 1/3 – Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 1/4 – Budget Primitif 2013
- 1/5 – Admissions en non-valeur – Budget ville
- 1/6 – Acompte sur la subvention de fonctionnement 2013 – OGEC Saint-Honoré Notre Dame de la Treille
- 1/7 – Indemnité de conseil allouée par la ville au Trésorier Principal

**2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

- 2/1 – Programme de Rénovation Urbaine – Signature de l'avenant national n° 2 relatif à la gestion de la convention financière ANRU
- 2/2 – Attribution d'une subvention à la Maison d'Emploi
- 2/3 – Attribution d'une subvention à la Mission Locale Métropole Est

**3 – URBANISME**

- 3/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Restructuration galerie commerciale « Europe » - Acquisition d'un lot de commerce n° 281
- 3/2 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Restructuration galerie commerciale « Europe » - Acquisition de lots de commerce n° 8, 9 et 256
- 3/3 – Décision rectificative de la délibération 2/1 du 17 décembre 2012 portant modification de l'acquisition du lot de commerce n° 289 de la galerie commerciale « Europe »
- 3/4 – Décision rectificative de la délibération 2/3 du 17 décembre 2012 portant modification de l'acquisition du lot de commerce n° 290 de la galerie commerciale « Europe »

#### **4 – TRAVAUX**

- 4/1 – Marchés de travaux – Procédure adaptée – Validation de l’attribution d’avenants – Extension de la piscine municipale
- 4/2 – Marchés de travaux – Procédure adaptée – Travaux de désamiantage et déconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende

#### **5 – PERSONNEL**

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> avril 2013
- 5/2 – Personnel communal – Création de postes dans le cadre du dispositif des emplois d’avenir

#### **6 – PETITE ENFANCE**

- 6/1 – Demande de subvention dans le cadre du Réseau d’Ecoute d’Appui et d’Accompagnement des parents (REAAP) – Caisse d’Allocations Familiales du Nord (CAF)
- 6/2 – Subvention de la crèche d’entreprise « Les Mondilous »

#### **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire
- 8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives
- 8/3 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives
- 8/4 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales
- 8/5 – Projet culturel « Mix Mons 3 »
- 8/6 – Demande de renouvellement d’agrément auprès de l’Agence Nationale du Service Civique et l’Education Populaire

#### **9 – MUSIQUE – CULTURE**

- 9/1 – Adhésion à l’association « Bouvines 2014 »

#### **13 – DIVERS**

- 13/1 – Recensement des marchés publics 2012

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme MEHALIA est désignée comme secrétaire de séance et procède à l’appel nominal des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; Mme DUBRULLE, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇÃO, Mme LEDÉ, Mme CHABANE, M. JONCQUEL, Mme MEHAILIA, M. TOURIGNY, M. DEVOUGE, adjoints ; Mme HALLAERT, Mme BOULEY, M. VANDEPUTTE, Mme ADGNOT, M. ZAOUI, Mme CHATTELÉE, Mme DELEPLANQUE, M. MALÉ, M. CROUCH, Mme VETEAU, M. POURCEL, Mme BERGOGNE, M. BLOUME, Mme GOUDEY, M. LAMPE, Mme DUPONT, M. GARCIA, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. HALLAERT par Mme HALLAERT ; M. DOJKA par M. BOSSUT ; Melle WICKE par Mme DUBRULLE ; M. KOMOROWSKI par Mme CHABANE ; M. ZUNIGA par M. GARCIA.

Absents excusés :

M. FUGER et Mme PADISSIS.

M. le Maire évoque en préambule la réforme des rythmes scolaires. Il exprime sa volonté de mener une concertation avec la communauté éducative notamment lors des commissions extra-municipales et les conseils d'écoles.

Il précise qu'il faut du temps pour faire les bons choix dans l'intérêt des enfants. Il faut mettre au point des actions de qualité, procéder au recrutement du personnel. Il ajoute que la synthèse aboutira à un projet éducatif territorial.

Il se dit favorable à une qualité d'accueil homogène dans l'ensemble des écoles de Mons en Barœul dans une approche cohérente à l'échelle de la circonscription.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

## 1/1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 1/2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

L'examen du compte administratif de l'année 2012, en tous points conforme au compte de gestion, fait apparaître les éléments suivants :

### A – BUDGET PRINCIPAL

#### a) Section de fonctionnement

##### a.1) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2012 augmentent en masse de 1,51 % par rapport au réalisé 2011, mais restent en deçà des prévisions budgétaires 2012 de 3,02 %.

Les variations s'expliquent de la manière suivante :

Article fonctionnel 92020 – Administration générale : les frais d'assurances « dommages aux biens » pour le patrimoine communal ont augmenté considérablement en 2012 suite à l'incendie de la salle des sports Provinces survenu en mai 2011 (+150K€).

Article fonctionnel 92022 – Administration générale de l'Etat : l'enveloppe destinée à l'organisation des différents scrutins de 2012 (présidentielle et législative), a été consommée sur différents articles fonctionnels selon les services de rattachement des agents concernés.

Article fonctionnel 92024 – Fêtes et cérémonies : l'évolution à la baisse est liée à des frais de pose et dépose des illuminations de Noël inférieurs à ceux des deux dernières années. Cela s'explique d'une part, par des frais d'entretien et réparation moins importants en 2012 et d'autre part, par une surcharge en 2011 liée aux paiements de certaines factures d'exercices précédents.

Article fonctionnel 92025 – Aides aux associations : le financement du poste du Directeur du Centre Social Imagine, comparativement à l'année précédente, s'établit désormais sur une année pleine (+20K€). Il est à noter que la subvention exceptionnelle de 27K€ attribuée en 2011 n'a pas été reconduite en 2012.

Article fonctionnel 92251 – Restaurant scolaire : l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires s'accompagne d'une évolution à la hausse du nombre de repas commandés auprès du prestataire (effet volume).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de repas facturés	178 268	178 688	188 860	188 831	194 965	204 321
Evolution des repas facturés (%)		0,24%	5,69%	-0,02%	3,25%	4,80%

De plus, nous avons bénéficié entre 2010 et 2011, d'une reconduction à l'identique des prix facturés par le prestataire. Cette situation ne s'est pas reproduite en 2012 compte tenu de l'évolution du coût des produits alimentaires. Le prix des repas a évolué de 1,4 % (effet prix).

	Coût Unitaire du repas en 2007	Coût Unitaire du repas en 2008	Coût Unitaire du repas en 2009	Coût Unitaire du repas en 2010	Coût Unitaire du repas en 2011	Coût Unitaire du repas en 2012
Maternelle	1,53 €	1,56 €	2,07 €	2,15 €	2,15 €	2,18 €
Primaire	1,60 €	1,64 €	2,15 €	2,23 €	2,23 €	2,26 €
Adulte	1,96 €	1,99 €	2,55 €	2,64 €	2,64 €	2,67 €

Article fonctionnel 92255 – Classes de découverte : la ville finance les séjours en classes de découverte et calibre l'enveloppe en fonction des projets qui lui sont remis par les directeurs des écoles.

Article fonctionnel 9233 – Action culturelle : l'évolution des dépenses culturelles 2012 est à comparer avec l'année 2010 (285K€) ; en 2011, le service en charge de ces activités était en pleine réorganisation (mise en place d'un comité de pilotage des affaires culturelles).

Article fonctionnel 92332 – « Lille 3000 » : des dépenses inhérentes à l'organisation d'actions locales dans le cadre de « Lille 3000 » apparaissent uniquement les années où cet événement a lieu (une année sur trois).

Article fonctionnel 92413 - Piscine : la fermeture de la piscine à partir du mois de septembre conduit à constater des économies en termes de dépenses de fonctionnement liées à la diminution de consommation de fluides (eau, gaz, électricité).

Article fonctionnel 92421 – Centres de loisirs : certaines associations ont tardé à remettre les documents nécessaires au calcul de la participation communale concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; cela conduit à un niveau artificiellement bas de ces subventions.

Les charges liées aux ALSH municipaux sont en augmentation en 2012, en particulier avec une évolution significative des fréquentations des centres d'accueil pour les primaires.

- **Accueil de loisirs sans hébergement – Evolution totale des effectifs (en journée – enfant)**

	2009	2010	2011	2012
ALSH Maternelle	7 590	7 394	7 755	7 341
ALSH Primaire	7 477	8 405	8 180	9 566
<b>Total</b>	<b>15 067</b>	<b>15 799</b>	<b>15 935</b>	<b>16 907</b>
Variation N/N-1		4,86%	0,86%	6,10%

Article fonctionnel 9260 – Famille, services communs : la situation financière des structures pour personnes âgées est équilibrée. Le CCAS a établi son besoin de financement à hauteur de 180K€ pour l'année 2012.

Article fonctionnel 9263 – Aides à la famille : la prise en charge du poste de coordinatrice petite enfance s'établit pour la première fois en 2012 sur une année pleine.

Article fonctionnel 92814 – Eclairage public : un rattrapage de 3 années a été opéré en 2012 en termes de révision de prix sur le marché d'entretien du réseau d'électricité (+27K€).

Article fonctionnel 92824 – Aménagements urbains : la préparation du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public relatif au réseau de chaleur, a conduit la ville à engager certaines dépenses d'ingénierie en 2011 (diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage...) qu'elle n'a pas eu à reconduire intégralement en 2012.

Les crédits consommés en matière de charges de personnels représentent un taux d'exécution à hauteur de 98,5 %. La différence entre le prévisionnel et les réalisations 2012 tient compte de postes dont la vacance a été plus longue que prévue.

De plus, l'enveloppe concernant les accueils de loisirs est calibrée en fonction d'une augmentation prévisionnelle des effectifs et de l'encadrement possible par des agents déjà titulaires et présents durant cette période. La réalisation a été inférieure à 60K€ à cette prévision.

Enfin, certaines formations ont débuté en fin d'année et ne seront valorisées qu'en fin de cycle, en 2013 (-15K€).

L'ensemble des évolutions de dépenses de fonctionnement est repris dans le tableau suivant :

ARTICLE FONCTIONNEL	CA <sub>11</sub>	BP <sub>12</sub>	CA <sub>12</sub>	CA <sub>12</sub> / CA <sub>11</sub> (%)	CA <sub>12</sub> / BP <sub>12</sub> (%)
92020 - ADM. GALE DE LA COLLECTIVITE	1 371 151,03	1 606 650,00	1 581 131,72	15,31%	-1,59%
920201 - PERSONNEL TECHNIQUE	1 124 299,53	1 140 200,00	1 177 529,92	4,73%	3,27%
92021 - ASSEMBLEE LOCALE	287 537,19	298 500,00	298 309,36	3,75%	-0,06%
92022 - ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	17 840,99	32 700,00	18 413,70	3,21%	-43,69%
92023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	162 468,33	158 477,00	156 988,60	-3,37%	-0,94%
92024 - FETES ET CEREMONIES	138 723,45	126 260,00	104 102,90	-24,96%	-17,55%
92025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS	614 500,34	669 400,00	668 426,43	8,78%	-0,15%
92026 - CIMETIERE	73 953,56	74 600,00	76 269,69	3,13%	2,24%
<b>Total : 920 - SERVICES GENERAUX</b>	<b>3 790 474,42</b>	<b>4 106 787,00</b>	<b>4 081 172,32</b>	<b>7,67%</b>	<b>-0,62%</b>
92112 - POLICE MUNICIPALE	684 116,62	709 380,00	698 735,27	2,14%	-1,50%
<b>Total : 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>684 116,62</b>	<b>709 380,00</b>	<b>698 735,27</b>	<b>2,14%</b>	<b>-1,50%</b>
92213 - CLASSES REGROUPEES	2 622 369,22	2 935 200,00	2 833 549,47	8,05%	-3,46%
92251 - RESTAURATION SCOLAIRE	1 443 063,47	1 302 700,00	1 402 364,54	-2,82%	7,65%
92255 - CLASSES DE DECOUVERTE	190 593,30	205 200,00	170 261,08	-10,67%	-17,03%
<b>Total : 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>4 256 025,99</b>	<b>4 443 100,00</b>	<b>4 406 175,09</b>	<b>3,53%</b>	<b>-0,83%</b>
92311 - EXPRESSION MUSICALE	435 901,72	451 450,00	454 263,44	4,21%	0,62%
92314 - SALLES DE SPECTACLES	38 026,06	36 800,00	36 520,84	-3,96%	-0,76%
92321 - BIBLIOTHEQUE	274 856,53	291 450,00	290 366,18	5,64%	-0,37%
9233 - ACTION CULTURELLE	135 250,70	176 850,00	177 771,40	31,44%	0,52%
9233 1 - MAISON FOLIE	90 263,11	80 950,00	80 021,78	-11,35%	-1,15%
9233 2 - LILLE 3000	5 794,00	50 305,00	46 727,67	706,48%	-7,11%
<b>Total : 923 - CULTURE</b>	<b>980 092,12</b>	<b>1 087 805,00</b>	<b>1 085 671,31</b>	<b>10,77%</b>	<b>-0,20%</b>
92413 - PISCINE	734 919,30	709 130,00	692 965,56	-5,71%	-2,28%
92414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	775 442,55	833 400,00	741 410,06	-4,39%	-11,04%
92421 - CENTRES DE LOISIRS	476 306,63	568 550,00	520 285,07	9,23%	-8,49%
92422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	461 321,37	508 970,00	470 574,17	2,01%	-7,54%
<b>Total : 924 - SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 447 989,85</b>	<b>2 620 050,00</b>	<b>2 425 234,86</b>	<b>-0,93%</b>	<b>-7,44%</b>
9260 - SERVICES COMMUNS	736 012,52	784 900,00	642 389,16	-12,72%	-18,16%
9261 - SERVICES AUX AINES	2 482 790,45	2 505 000,00	2 505 614,26	0,92%	0,02%
9263 - AIDES A LA FAMILLE	107 438,49	140 700,00	128 342,93	19,46%	-8,78%
9264 - CRECHE	490 519,88	529 170,00	492 436,27	0,39%	-6,94%
9264 1 - HALTE GARDERIE	227 762,79	220 250,00	219 828,01	-3,48%	-0,19%
<b>Total : 926 - FAMILLE</b>	<b>4 044 524,13</b>	<b>4 180 020,00</b>	<b>3 988 610,63</b>	<b>-1,38%</b>	<b>-4,58%</b>
92813 - PROPRETE URBAINE	420 862,29	411 000,00	352 244,92	-16,30%	-14,30%
92814 - ECLAIRAGE PUBLIC	246 334,03	273 000,00	276 874,53	12,40%	1,42%
92823 - ESPACES VERTS URBAINS	1 297 102,42	1 292 400,00	1 256 306,41	-3,15%	-2,79%
92824 - AMENAGEMENT URBAIN	426 810,44	338 150,00	303 741,64	-28,83%	-10,18%
<b>Total : 928 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 391 109,18</b>	<b>2 314 550,00</b>	<b>2 189 167,50</b>	<b>-8,45%</b>	<b>-5,42%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 594 332,31</b>	<b>19 461 692,00</b>	<b>18 874 766,98</b>	<b>1,51%</b>	<b>-3,02%</b>

## a.2) Les recettes

Les recettes de fonctionnement, hors produits de cessions et opérations de placement financier s'élèvent à 22 903 652,81 € en 2012, soit une évolution de 2,2 % par rapport à 2011.

En 2012, les dotations de péréquation ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution positive de nos recettes totales de fonctionnement en dépit du minimum garanti pour le fonds départemental de péréquation de TP (-245K€).



		CA11	CA12	ECART	
				K€	%
<b>RECETTES NON AFFECTEES</b>					
<b>ETAT</b>	7411 DOTATION FORFAITAIRE	4 842 380	4 820 447	-22	-0,45%
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	3 177 265	3 348 053	171	5,38%
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808	2 808		0,00%
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	355 181	382 943	28	7,82%
	74837 DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN	317 691	604 900	287	90,41%
	AUTRES DOTATIONS	1 722	1 169	-1	-32,11%
	<b>932 DOT. ET PARTIC.NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>8 697 047</b>	<b>9 160 320</b>	<b>463</b>	<b>5,33%</b>
	7482 ETAT - COMPENSATION POUR PERTE TA		594	1	
	74833 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	102 185	85 423	-17	-16,40%
	74834 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	91 143	112 845	22	23,81%
	74835 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	447 189	463 246	16	3,59%
	<b>933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES</b>	<b>640 517</b>	<b>662 108</b>	<b>22</b>	<b>3,37%</b>
	<b>TOTAL ETAT</b>	<b>9 337 564</b>	<b>9 822 428</b>	<b>485</b>	<b>5,19%</b>
<b>CG59</b>	74832 ETAT - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION TP	323 506	79 249	-244	-75,50%
	<b>TOTAL CG59</b>	<b>323 506</b>	<b>79 249</b>	<b>-244</b>	<b>-75,50%</b>
<b>LMCU</b>	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 098 509	2 098 509		0,00%
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	436 571	440 064	3	0,80%
	7325 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL		48 200	48	
	<b>TOTAL LMCU</b>	<b>2 535 080</b>	<b>2 586 773</b>	<b>52</b>	<b>2,04%</b>
	<b>DROITS DE MUTATION</b>	<b>467 710</b>	<b>430 350</b>	<b>-37</b>	<b>-7,99%</b>
	<b>TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE</b>	<b>0</b>	<b>110 136</b>	<b>110</b>	
	<b>AUTRES TAXES (TLPE,TAXE PYLÔNE ELECTRIQUE,TAXE SUR ES APPAREILS AUTOMATIQUES...)</b>	<b>30 976</b>	<b>33 058</b>	<b>2</b>	<b>6,72%</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 694 836</b>	<b>13 061 994</b>	<b>292</b>	<b>2,89%</b>

Entre 2005 et 2012, la Dotation de Solidarité Urbaine a évolué de plus de 114 %.

Malgré un ralentissement dans l'évolution de cette dotation depuis 2009, les recettes qu'elle génère sont néanmoins, au regard des autres composantes de la DGF, les plus dynamiques.

DSU	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant	1 367 320,00	1 805 290,00	2 151 651,00	2 420 230,00	2 703 065,00	2 938 305,00	3 177 265,00	3 348 053,00
dont DSU "Cible"					234 430,00	202 803,00	194 885,00	116 774,00
Evolution / n-1	24,96%	32,03%	19,19%	12,48%	11,69%	8,70%	8,13%	5,38%

Compte tenu d'une révision des critères, aucune réfaction n'a été opérée cette année sur le complément de garantie (contrairement à l'écrêtement observé l'année précédente).

En matière de Dotation de Solidarité Communautaire, LMCU a simplement révisé, sur la base d'un taux d'évolution unique, son versement 2013 à l'ensemble des communes.

Les bases locatives ont été revalorisées mécaniquement en fonction du taux repris dans la loi de finances 2012 soit 1,8 %. Cependant, certaines années, il arrive que l'évolution des bases soit plus importante suite aux résultats des travaux de la Commission Consultative des Impôts Directs en partenariat avec les services fiscaux. Par ailleurs concernant les bases de taxe foncière, on observe que certains bailleurs ont bénéficié d'une exonération temporaire liée à la présence d'une partie de leur patrimoine en Zone Urbaine Sensible.

	BASES 2011	PRODUITS 20101	BASES 2012	PRODUITS 2012	▲ % BASES
TH	12 881 131	2 452 567	13 219 165	2 516 929	2,62%
TF	14 891 265	2 595 547	14 795 186	2 578 801	-0,65%
TFNB	20 875	10 197	25 371	12 394	21,54%

Les produits issus des transactions immobilières sont conformes aux prévisions budgétaires et confirment l'hypothèse avancée lors de la préparation budgétaire 2012 concernant le ralentissement des ventes d'immobiliers lié, en outre, aux réformes fiscales sur les plus-values et les donations.

Taxes additionnelles	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant	424 724,39	473 004,81	524 195,89	431 536,77	380 307,85	403 889,92	467 710,04	430 349,71
Evolution / n-1	14,15%	11,37%	10,82%	-17,68%	-11,87%	6,20%	15,80%	-7,99%

Les intérêts 2012 perçus au titre du placement des valeurs mobilières s'élèvent à 43 010,49 €.

Le bilan de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
920 - 928 Charges et recettes ventilées	18 874 767	4 690 524
931 Opérations financières		43 010
932 Dotations		8 555 420
933 Impôts et taxes		9 009 797
Sous-total - Epargne de gestion 2012		3 423 985
Dotations de Développement Urbain		604 900
Cession placements financiers		380 882
Cessions immobilières		1 089 379
Total - Epargne nette disponible 2012		5 499 146

L'épargne dégagée sur la base des seules opérations courantes de la ville s'établit en 2012 à hauteur de 3,4M€, soit un niveau identique à celui constaté l'année précédente.

Par ailleurs, si on y ajoute les produits exceptionnels tels que les opérations de cession sur Trocadéro (intervenues en toute fin d'année) et de placements financiers (changement de produit support et donc dépenses correspondantes en investissement), ainsi que la Dotation de Développement Urbain (affectée à des opérations d'investissement), l'épargne nette disponible qu'il est possible d'affecter à l'ensemble des opérations d'équipement s'élève à 5,5M€.

#### b) Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat de dépenses à hauteur de 7 488 299,30 € (dont la souscription d'une SICAV à hauteur de 379 787,14 €) et des recettes propres d'investissement consolidées à hauteur de 2 917 815,73 €.

Les dépenses d'investissement, réparties selon trois familles, présentent des montants et des évolutions contrastées en fonction de l'état d'avancement des projets ou des travaux en cours.

##### b.1) Investissements hors P.R.U et maintenance

Le portefeuille de travaux liés au programme d'investissements hors P.R.U et maintenance représente sur l'année 2012, une consommation de crédits à hauteur de 3,8M€.

La fin des travaux d'extension du groupe scolaire Guynemer-Rollin et l'opération de démolition et de désamiantage de l'école Nicolas Poussin ont été réceptionnés respectivement à hauteur de 346K€ et 115K€.

La fermeture de la piscine municipale après la période estivale a permis le lancement des travaux (1,4M€).

Après une réouverture ponctuelle du parc du Barœul pendant les vacances d'été afin d'accueillir les ALSH, le chantier d'aménagement du parc a pu reprendre à la rentrée et consommer une enveloppe de 1,15M€.

Suite au sinistre de la salle des Provinces en 2011, la municipalité a souhaité reconstruire un équipement de mêmes fonctions et de même gabarit, dans le respect des normes actuelles notamment sur le plan environnemental afin de réaliser des économies en termes de consommation des fluides. Les travaux ont débuté en fin d'année et représentent un montant de 286K€.

##### b.2) Travaux du Programme de Rénovation Urbaine

La construction de l'école Le Petit Prince a été achevée durant le premier trimestre de cette année, totalisant une enveloppe de crédits consommés en 2012 à hauteur de 922K€.

Les opérations d'aménagement sur les espaces publics, en particulier l'aménagement de l'ancienne avenue Napoléon 1<sup>er</sup> en cours d'achèvement représentent 559K€.

La restructuration de la galerie commerciale « Europe » est encore en phase pré-opérationnelle. Néanmoins, les acquisitions de cellules commerciales (357K€) se sont poursuivies en 2012.

### b. 3) Travaux de maintenance

Lors du Budget Primitif, la ville a affecté à la maintenance et à l'adaptation de son patrimoine bâti et non-bâti une somme forfaitisée à hauteur de 1,3M€.

Cette année, les services de l'administration ont consommé cette enveloppe à hauteur de près d'un million d'euros.

On peut souligner quelques opérations de maintenance réalisées dans ce cadre :

- équipements scolaires - matériel et mobiliers scolaires, travaux de peinture et d'entretien des menuiseries extérieures : 394K€,

- équipements sportifs - remise en état des pompes à la piscine, aménagement du sous-sol Rabelais, divers traitements de façade et de menuiserie : 49K€,

- équipements associatifs et culturels : construction du columbarium, instruments et logiciel de musique, travaux d'entretien au Centre Social Imagine : 57K€,

- équipements administratifs : aménagement du hall de l'hôtel de ville, mise en place du système de réservation pour les repas de restauration scolaire (frais d'étude compris : 267K€),

- aménagements des espaces verts : aménagement de l'aire de jeu Henri Dunant, aménagement des pieds d'immeuble rue d'Alsace, diverses plantations, acquisition de matériels techniques lourds : 124K€,

- entretien des divers réseaux : dévoiement de câble, entretien du réseau câblé, entretien du réseau d'éclairage public : 97K€.

Nos recettes propres d'investissement de l'année 2012 représentent un montant de 2,9M€, soit une diminution de 43 % par rapport à 2011.

En effet, la ville a perçu en 2011, compte tenu du démarrage de certaines opérations de travaux liées au Programme de Rénovation Urbaine, des avances importantes de la part de partenaires financiers. Le rythme d'avancement des travaux du PRU en 2012 ne justifiait pas le versement de nouvelles avances.

En 2012, les opérations qui ont été réceptionnées, telles que l'école Le Petit Prince et le Polyèdre, ont permis d'obtenir des soldes de financement respectivement à hauteur de 622K€ et 403K€.

Depuis l'inauguration du nouveau Centre Technique Municipal, la ville attendait une validation du dossier qui avait été transmis à l'ADEME pour un financement de l'équipement. Après une visite sur place des services instructeurs, une subvention d'équipement a été attribuée puis versée à la ville pour un montant de 150K€.

Enfin, le niveau des dépenses réalisées en 2011 permet de récupérer, au titre du Fonds de Compensation sur la TVA, une somme de 1,1M€.

La synthèse du budget de la section d'investissement est la suivante :

	RECETTES	DEPENSES
Opérations d'équipement	2 872 816	7 063 512
<i>dont investissements hors P.R.U et maintenance</i>	549 993	3 788 954
<i>dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	1 195 464	2 283 711
<i>dont Programme de maintenance (FCTVA)</i>	1 127 358	990 848
Opérations financières	45 000	424 787
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>2 917 816</b>	<b>7 488 299</b>
<b>Besoin (-) ou Excédent (+) de Financement 2012</b>	<b>-4 570 484</b>	

L'ensemble des opérations de dépenses et de recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement consolidé à hauteur de 4,57M€.

#### c) Bilan de l'exercice 2012

La section d'investissement présente un solde déficitaire de 4 570 483,57 €. Ce résultat est intégralement couvert par l'épargne dégagée en 2012 sur la section de fonctionnement à hauteur de 5 499 146,71 €.

Par conséquent, l'exercice 2012, repris de manière isolée, présente un solde final de **928 663,14 €**.

Par ailleurs, la ville valorise certaines dépenses et recettes d'investissement sous forme de reports. En 2012, ces opérations représentent un montant respectivement de 294 258,68 € en dépenses et de 212 063,13 € en recettes, soit un solde déficitaire de 82 195,55 € qui réduit d'autant le solde final de l'exercice 2012.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2011 (2 999 591,57 €), du résultat de l'exercice 2012 et de l'état des reports 2012, il est possible de constituer une réserve d'épargne pour l'exercice 2013 à hauteur de **3 846 059,16 €**.

## B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Le budget annexe concerne les bâtiments disponibles à la location ou à usage commercial sur un secteur concurrentiel. La tarification de leur location est assujettie à la TVA.

On y retrouve toutes les salles qui sont louées à des particuliers et à des entreprises telles que les garages, le restaurant du Fort, le centre Vauban, la salle des fêtes du Fort, les salles du Barœul ainsi que la salle des fêtes Marie Curie.

De plus, nous y retrouvons depuis quelques années tous les locaux de la galerie commerciale « Europe » dont la ville s'est portée acquéreur, dans le cadre du PRU, afin de mener les opérations de restructuration de la galerie (création de traversants, relocalisation de certaines activités commerciales).

L'ensemble des opérations de recettes et de dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement est repris de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

Les effets de hausse du prix des fluides, en particulier de l'électricité et du chauffage, ont été contrebalancés par un effet volume lié à la baisse des locations de salles en 2012 par rapport à 2011 (37 %).

L'acquisition de nouvelles cellules commerciales situées dans la galerie commerciale « Europe » a doublé la surface propriété de la ville et, par conséquent, ses charges locatives (+128 %).

En 2012, un montant exceptionnel d'admission en non-valeur avait été prononcé suite à la liquidation judiciaire de la société occupant l'ancien local commercial « L'annexe » situé rue du Général de Gaulle.

CHAPITRE	NATURE	CA 2011	CA 2012	CA <sub>12</sub> / CA <sub>11</sub> (%)
CHAP 011	6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	69 827,83	43 375,67	-37,88%
	6063 - FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 905,46	2 287,66	-41,42%
	614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	23 751,02	54 300,43	128,62%
	6152 - ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	6 609,69	4 900,97	-25,85%
	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	3 264,29	1 044,72	-68,00%
	6156 - MAINTENANCE	220,00	7 455,85	3289,02%
	617 - ETUDES ET RECHERCHES	1 250,00		-100,00%
	6231 - ANNONCES ET INSERTION			
	6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	225,92		-100,00%
	627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1,00	1,00	
	6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 152,45	10 870,23	33,34%
CHAP 65	654 - PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		11 035,73	
	6541 - CREANCES DAMISES EN NON-VALEUR			
	658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		1,47	
CHAP 66	668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	1,00		-100,00%
CHAP 67	673 - TITRES ANNULES	14 182,80	162,20	-98,86%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>131 391,46</b>	<b>135 435,93</b>	<b>3,08%</b>

Par ailleurs, la stagnation des produits issus de la location des équipements s'explique par un double effet lié à la diminution du nombre de réservations, tempéré par la revalorisation de la grille tarifaire des locations.

CHAPITRE	NATURE	CA 2011	CA 2012	CA <sub>12</sub> / CA <sub>11</sub> (%)
CHAP 70	70831 - REDEVANCE RESTAURANT DU FORT	24 023,80	24 529,80	2,11%
	70832 - LOCATIONS DIVERSES	58 924,34	60 919,95	3,39%
	70833 - LOYERS CENTRE DES SARTS	19 440,72	17 433,36	-10,33%
CHAP 77	7718 - AUTRES PRODUITS EXCEP SUR OPE DE GESTION	213,21	92,97	-56,40%
	773 - MANDATS ANNULES	603,08	877,05	45,43%
	778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 021,77	165,00	-94,54%
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>106 226,92</b>	<b>104 018,13</b>	<b>-2,08%</b>

### Section d'investissement

Compte tenu de nombreuses dégradations constatées sur les équipements communaux à la suite de mises à disposition, la ville a décidé depuis deux années de mettre en place un système de caution afin de responsabiliser les locataires et le cas échéant facturer les dégradations constatées lors de l'état des lieux sortant. En 2012, la ville n'a eu à constater que des incidents mineurs qui ont néanmoins entraîné quelques réparations.

CHAPITRE	NATURE	CA 2011	CA 2012	CA <sub>12</sub> / CA <sub>11</sub> (%)
CHAP 16				
1651	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 328,66	457,32	-65,58%
CHAP 21				
2131	- CONSTRUCTION BÂTIMENTS	40 502,72	3 650,00	-90,99%
2138	- AUTRES CONSTRUCTIONS		7 998,54	
2184	- MOBILIER			
2188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CHAP 23				
2314	- CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	1 948,50		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 779,88</b>	<b>12 105,86</b>	<b>-72,35%</b>

CHAPITRE	NATURE	CA 2011	CA 2012	CA <sub>12</sub> / CA <sub>11</sub> (%)
CHAP 16				
1651	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 481,10	381,10	-74,27%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 481,10</b>	<b>381,10</b>	<b>-74,27%</b>

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2012 de la ville et de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».

M. BOSSUT présente le Compte Administratif 2012.

Il précise qu'il y a abondance de documents et qu'il va en faire une présentation extrêmement synthétique.

Il explique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 874 000 € en 2012, ce qui constitue une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année 2011.

Il ajoute que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 22 211 000 €, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2011.

Il précise qu'il s'agit d'évolutions extrêmement modérées, en dépenses comme en recettes.

En comparaison des prévisions du BP, il note qu'on se situe à - 3 % par rapport au plafond de dépenses et à + 1 % au dessus du plancher de recettes.

Il estime que c'est le signe d'un BP assez fidèle, et le témoignage d'une exécution budgétaire très maîtrisée.

Il indique que la délibération a été analysée en commission des finances et qu'il n'y a pas de tendances lourdes sur les évolutions en dépenses et en recettes.

Il note toutefois l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires et des journées enfants dans les centres de loisirs.

Il ajoute que l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 3 336 000 €, est très proche de celui constaté au terme de l'année 2011, et qu'il est supérieur à la prévision.

Il indique que cet excédent de fonctionnement est entièrement disponible pour l'investissement réel, compte tenu de l'absence d'endettement.



Du côté des investissements, il précise que les dépenses s'élevaient pour 2012 à 7 millions d'euros, contre 8 millions pour l'année 2011 qui était un record. Il souligne que le taux de réalisation s'établit à hauteur de 67 % mais qu'il est plus pertinent de regarder l'évolution pluriannuelle à travers le PPI.

Du côté des recettes d'investissement, il précise que par effet miroir, le taux de réalisation s'élève à 64 %.

Il ajoute que le résultat 2012 accuse un déficit de 854 000 € auquel il faut réintégrer les recettes de fonctionnement qualifiées de non ordinaires que sont la DDU, les placements financiers et la cession de l'îlot Trocadéro.

Il indique que l'exercice 2012 se clôt ainsi par un excédent de 928 000 € auquel il faut ajouter le report de l'excédent de l'exercice 2011 de 2 858 000 € qui comportait comme recettes exceptionnelles la prime d'assurance suite à l'incendie de la salle des Provinces, la cession à LMCU des terrains de la déchetterie et de l'aire d'accueil des gens du voyage et l'avance de la Région pour la restructuration de la galerie de l'Europe.

Il précise que le résultat de l'année 2012 s'élève au final à 3,9 millions d'euros, corrigé de restes à réaliser en dépenses et en recettes de 2012 sur 2013.

Il conclut qu'il s'agit de donner quitus à l'administration municipale et à la Trésorerie de la bonne tenue des comptes et qu'il faut dissocier cette approbation des comptes de l'appréciation que l'on peut avoir de la politique mise en œuvre par la municipalité.

M. TONDEUX remercie M. BOSSUT pour la qualité de sa présentation et salue le travail des services.

Il demande si l'installation de la vidéosurveillance aurait permis d'éviter l'incendie de la salle des Provinces et l'augmentation par conséquent de la prime d'assurances.

Il considère par ailleurs qu'on ne peut pas affirmer qu'il y a eu un désengagement de l'Etat compte tenu de l'augmentation de la DSU.

Il précise également que la vente du Trocadéro est tombée à point nommé mais qu'il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Il annonce que l'URM votera contre la politique mise en œuvre qu'il ne partage pas dans sa totalité.

M. BOSSUT répond à propos de la salle des Provinces que les circonstances exactes de l'incendie volontaire ou accidentel ne sont pas établies. Il rappelle que l'ensemble des bâtiments municipaux sont équipés de téléalarmes et qu'il existe un dispositif de veille 24 heures sur 24.

Concernant l'assurance, il note que c'est pour se garantir contre un risque et qu'il préfère payer la prime d'assurance plutôt que de s'exposer potentiellement à un sinistre de 2 millions d'euros qui pourrait survenir.

Pour ce qui est du « désengagement de l'Etat », il rappelle qu'il n'a personnellement jamais prononcé ce mot.

Il précise enfin que la vente du Trocadéro constitue bien une recette exceptionnelle mais que celle-ci a été intégrée dans le plan de financement du PRU et qu'elle était donc en quelque sorte « préméditée ».

M. TONDEUX corrige son explication de vote. Il vote oui pour la délibération 1/1 et non pour la délibération 1/2.

M. le Maire explique qu'il s'agit pourtant de la même réalité vue sous 2 prismes différents.

Il ajoute à propos de la vente du Trocadéro que la ville a fait du portage foncier sans avoir recours à un tiers, avec une acquisition en 2002 et une cession en 2013.

A propos du lien entre l'incendie et le système de télésurveillance, il considère qu'il s'agit d'un raccourci rapide. Il explique toutefois que la ville a souhaité se lancer dans une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, constatant qu'il est nécessaire d'actualiser le Contrat Local de Sécurité en prenant en compte la loi de 2007 et ses décrets d'application de 2009.

Il précise que cette stratégie va naturellement intégrer l'évolution des faits de délinquance : de 1 800 faits constatés en 2000 à 1400 en 2012 avec une baisse régulière jusqu'en 2009, une remontée légère en 2009 et une stabilité jusqu'en 2012.

Il souhaite également actualiser les « instruments » que sont la cellule de veille, le CLSPD et le projet de service de la PM. Il indique également la signature récente de la procédure du rappel à l'ordre en présence de Monsieur le Procureur.

Il précise que la majorité municipale a pris la décision - annoncée publiquement il y a quelques semaines – d'un déploiement progressif du dispositif de vidéosurveillance. Ce dossier est abordé de façon pragmatique et s'amorce par une identification des endroits les plus potentiellement sensibles de la commune. Il ajoute que toutes les études et observations à ce sujet démontrent qu'il ne s'agit pas d'une « solution miracle » et redoute l'effet « plumeau » consistant à déplacer les problèmes.

Il rappelle que le désengagement de l'Etat a conduit à diminuer les effectifs de la police nationale de 17 à 4 personnes entre 2001 et 2011 alors que les effectifs de la police municipale sont passés de 7 à 15 personnes, ce qui constitue un effort sensiblement supérieur à celui des communes comparables.

Concernant la péréquation, il précise qu'elle augmente de 5 % cette année mais que cela demeure insuffisant. Il considère que les différences de ressources pour les collectivités locales sont anormales et que les dispositifs de péréquation ne s'affirment pas suffisamment. Il juge que le levier de la péréquation est la seule solution pour plus de justice et d'équité en ces temps de tension multi-niveau sur les finances publiques.

Il estime que certains mécanismes actuels vont à l'inverse de la péréquation et qu'il y a des situations de triple peine : pas de recettes fiscales de TP, des recettes de TH et de TF faibles, des charges sociales importantes.

Il précise qu'il s'agit du 13<sup>ème</sup> CA et du dernier du mandat. Il commente les indicateurs couramment utilisés par les analystes financiers :

- la capacité à maintenir ses dépenses de fonctionnement : à Mons en Barœul, les dépenses de fonctionnement se situent aux 2/3 des dépenses de fonctionnement de collectivités de la même strate,

- l'autofinancement brut et net : 3,4 millions sur l'exercice 2012 pour l'autofinancement brut et net, compte tenu de l'absence de dette de la ville,

- le ratio dette/capacité d'autofinancement qui est en général de 6, 8 ou 10 ans : elle est de zéro à Mons en Barœul,

- le niveau d'investissements tendanciuellement de 3 millions d'euros et qui atteint aujourd'hui 7 millions d'euros, avec, en 3 ans, (2012-2013-2014) un niveau d'investissements correspondant habituellement à l'effort d'une décennie,

- la fiscalité : M. le Maire présente le tableau des différentes taxes locales des 27 communes de plus de 10 000 habitants de la Métropole lilloise. Il explique que pour la taxe d'habitation comme pour la taxe foncière, le produit par habitant est le plus faible à Mons en Barœul avec 113 € pour la TH et 116 € pour la TF en part communale, contre une moyenne de 233 € pour la TH et 222 € pour la TF.

Il ajoute que c'est le résultat de 13 ans de travail dans le prolongement de la gestion précédente et que l'écart favorable à la ville de Mons en Barœul s'est même creusé.

Il note enfin que la stratégie financière pluriannuelle est tenue et que l'épargne en place permettra de terminer sereinement le PRU et de revenir à un régime de croisière harmonieux en 2015/2016.

Il adresse ses remerciements aux services, aux agents et à Monsieur BOSSUT.

Mme DUBRULLE invite les membres de l'assemblée à voter.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote) ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

## 1/3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Compte tenu des résultats de l'exercice 2012 repris dans le compte administratif de la ville et conformes au compte de gestion dressé par les services du Trésor Public, il convient d'affecter les résultats consolidés du budget principal de la ville et du budget annexe « gestion du patrimoine locatif » comme suit :

### A – Budget Principal

#### Détermination du résultat à la clôture de l'exercice 2012

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultat 2012 (1)	3 531 097,15	-2 602 434,01	928 663,14
Résultat 2011 reporté (2)	2 856 258,64	143 332,93	2 999 591,57
dont résultat de clôture 2011 voté	6 046 865,02	-3 047 273,45	
dont part sur l'excédent 2011 de fonctionnement affecté à l'investissement	-3 190 606,38	3 190 606,38	
Résultat de clôture 2012 (3) = (1)+(2)	6 387 355,79	-2 459 101,08	3 928 254,71

#### Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Besoin de financement brut (4) = -(3)	2 459 101,08
Reste à réaliser "recettes" (5)	212 063,13
Reste à réaliser "dépenses" (6)	294 258,68
Besoin de financement net (7) = (4)-(5)+(6)	2 541 296,63

#### Détermination du solde disponible

Résultat de fonctionnement cumulé 2012 (3)	6 387 355,79
Besoin de financement réel (7)	2 541 296,63
Solde disponible (4)-(8)	3 846 059,16

#### Affectation des résultats

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b><u>2 753 359,76</u></b>
001 Déficit d'investissement reporté	2 459 101,08
Reports 2012	294 258,68
<b>RECETTES</b>	<b><u>2 753 359,76</u></b>
911 - 1068 Excédents de fonction. capitalisés	2 541 296,63
Reports 2012	212 063,13

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b><u>3 846 059,16</u></b>
023 Virement à la section d'investissement	3 846 059,16
<b>RECETTES</b>	<b><u>3 846 059,16</u></b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 846 059,16

## B – Budget annexe « Gestion du patrimoine locatif »

Détermination du résultat à la clôture de l'exercice 2012

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultat 2012 (1)	-54 242,80	11 100,24	-43 142,56
Résultat 2011 reporté (2)	296 318,79	32 586,20	328 904,99
dont résultat de clôture 2011 voté	296 318,79	32 586,20	
dont part sur l'excédent 2011 de fonctionnement affecté (1068)	0,00	0,00	
Résultat de clôture 2012 (3) = (1)+(2)	242 075,99	43 686,44	285 762,43

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Besoin de financement brut (4) = -(3)	0,00
Reste à réaliser "recettes" (5)	0,00
Reste à réaliser "dépenses" (6)	0,00
Besoin de financement réel (7) = (4)-(5)+(6)	0,00

Détermination du solde disponible

Résultat de fonctionnement cumulé 2012 (3)	242 075,99
Couverture du besoin de financement de la SI (8) = (7)	0,00
Solde disponible (3)-(8)	242 075,99

Affectation des résultats

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>43 686,44</b>
<b>RECETTES</b>	<b>43 686,44</b>
001 Excédent d'investissement reporté	43 686,44
1068 Excédents de foncion. capitalisés	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	242 075,99
RECETTES	242 075,99
002 Résultat de fonctionnement reporté	242 075,99

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'affectation de résultat 2012 du budget principal de la ville et de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

## 1/4 - BUDGET PRIMITIF 2013

### A – BUDGET PRINCIPAL

#### a) Section de fonctionnement

##### a.1) Les dépenses

Le Budget Primitif (BP) 2013 fait apparaître une progression de 1,75 % des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2012, soit une simple neutralisation de l'inflation prévisionnelle de l'année 2013. Tout en rappelant que le BP établit une forme de plafonnement de dépenses, on peut constater une évolution de nos dépenses prévisionnelles de 2013 par rapport au compte administratif 2012 à hauteur de 4,9 %. Dès lors, concernant les dépenses de fonctionnement, ce budget met à profit les marges de manœuvre constatées entre le BP 2012 et le CA 2012 pour financer quelques actions nouvelles reprises dans la revue de détail suivante :

- |              |  |
|--------------|--|
| Chapitre 920 | <ul style="list-style-type: none"><li>- revalorisation des crédits destinés à la formation (+ 40K€ au 92020) commandée par des impératifs réglementaires (CACES) ou logistiques (permis de transports en commun suite à l'acquisition d'un bus),</li><li>- étude de la mise en place d'une complémentaire santé au cours du dernier trimestre de cette année avec une participation employeur (pré-calibrage à 30K€ au 92020),</li><li>- fin de la mission d'archivage confiée à un prestataire extérieur (5K€ au 92020),</li><li>- provision pour recourir à un appui juridique sur des dossiers juridiquement délicats (+20K€ au 92020),</li><li>- maintenance de l'ensemble des bornes et logiciels pour la gestion administrative et comptable des réservations des repas de cantine (+12K€ au 92020),</li><li>- aucun scrutin électoral n'est prévu pour cette année (-5K€ au 92022),</li><li>- manifestation à l'occasion de la réouverture de la piscine municipale (+20K€ au 92024).</li></ul> |
| Chapitre 922 | <ul style="list-style-type: none"><li>- titularisation de 7 agents d'entretien pour le service des écoles (transfert de 80K€ du 92251 au 92213),</li><li>- hausse du nombre de classes de découverte suite aux demandes formulées par les écoles (+ 25K€ au 92255),</li></ul>  |
| Chapitre 923 | <ul style="list-style-type: none"><li>- augmentation des charges de personnel suite à la réforme des catégories B et le remplacement d'agents titulaires en arrêt maladie et congé maternité (+40 K€ au 92311),</li><li>- les festivités liées à « Lille 3000 » ayant eu lieu en 2012 et se renouvelant tous les 3 ans, aucune enveloppe n'a été reconduite en 2013 (-46K€ au 92332) d'où un report de ces crédits sur le 9233 et le 92331.</li></ul>  |

- Chapitre 924
- l'arrêt d'exploitation de la piscine au cours du premier semestre 2013, entraîne de facto une baisse de la consommation de fluides et une suspension des contrats de maintenance (-80K€ au 92413),
  - le décalage entre les demandes de subventions liées au monitorat technique au second semestre 2012 et leur versement intervenant l'année suivante « gonfle » artificiellement les crédits sur le budget 2013 (+10K€ au 92414).
- Chapitre 926
- la subvention d'équilibre du CCAS a été calibrée pour cette année à hauteur de 210K€ (+30K€/CA12 et -80K€/BP12 au 9260),
  - l'EHPAD a obtenu une majoration de financements des autorités de tutelle permettant notamment l'encadrement d'activités dans l'espace Snoezelen. Cela augmente la masse salariale de cet établissement de +74K€ par ailleurs compensée par des recettes,
  - création d'un emploi d'avenir sur des missions de secrétariat auprès de la maison de la petite enfance Camille GUERIN, financée à hauteur de 90 % par l'Etat et la Région (+21K€ au 9263),
  - affectation d'un agent réparti selon les financements de la CAF à 50 % sur la maison de la petite enfance (9263) et 50 % sur le secteur de la halte-garderie (92641),
  - mise en place d'ateliers animés par des vacataires sur le groupe de parole et le « café des parents » (+12K€ au 9263).
- Chapitre 928
- renouvellement du marché d'entretien des voiries avec une augmentation des prestations suite aux opérations de travaux liés au PRU (+40K€ au 92813),
  - recrutement de deux agents d'entretien des espaces verts sur la base de contrats aidés de 20h financé à 70 % par l'Etat (+22K€),
  - requalification d'un poste à temps non complet lié à une cessation progressive d'activité (-12K€ au 92824),
  - mise en place d'une action de médiation en milieu urbain cofinancée par les bailleurs sociaux de la ville, la Région et l'Etat (CUCS) et la ville à hauteur de 20 %. Compte tenu du montant annuel de la dépense calibrée à 160K€ et du démarrage en septembre 2013, le montant inscrit au budget 2013 a été proratisé (+ 67K€ au 92824).

Dans une approche plus transversale, l'ensemble des dépenses de personnel, en 2013, est en augmentation par rapport à l'année dernière (+2,19 %/BP 2013 et +3,72 %/CA 2012), suite à la revalorisation des contributions patronales (+100K€), à l'effet de rattrapage de l'évolution du SMIC pour les agents de catégorie C (+2,27 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013) et au Glissement Vieillesse Technicité induisant une revalorisation de 0,8 % des crédits de 2012 (+100K€).



L'évolution des dépenses de fonctionnement est reprise par chapitres fonctionnels dans le tableau suivant :

ARTICLE FONCTIONNEL	BP12	CA12	BP13	BP13/ CA12 (%)	BP13/ BP12 (%)
92020 - ADM. GALE DE LA COLLECTIVITE	1 606 650,00	1 581 131,72	1 739 250,00	10,00%	8,25%
920201 - PERSONNEL TECHNIQUE	1 140 200,00	1 177 529,92	1 211 800,00	2,91%	6,28%
92021 - ASSEMBLEE LOCALE	298 500,00	298 309,36	299 700,00	0,47%	0,40%
92022 - ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	32 700,00	18 413,70	13 500,00	-26,69%	-58,72%
92023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	158 477,00	156 988,60	169 494,00	7,97%	6,95%
92024 - FETES ET CEREMONIES	126 260,00	104 102,90	146 905,00	41,12%	16,35%
92025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS	669 400,00	668 426,43	687 607,00	2,87%	2,72%
92026 - CIMETIERE	74 600,00	76 269,69	76 250,00	-0,03%	2,21%
<b>Total : 920 - SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 106 787,00</b>	<b>4 081 172,32</b>	<b>4 344 506,00</b>	<b>6,45%</b>	<b>5,79%</b>
92112 - POLICE MUNICIPALE	709 380,00	698 735,27	678 670,00	-2,87%	-4,33%
<b>Total : 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>709 380,00</b>	<b>698 735,27</b>	<b>678 670,00</b>	<b>-2,87%</b>	<b>-4,33%</b>
92213 - CLASSES REGROUPEES	2 935 200,00	2 833 549,47	2 932 157,00	3,48%	-0,10%
92251 - RESTAURATION SCOLAIRE	1 302 700,00	1 402 364,54	1 423 250,00	1,49%	9,25%
92255 - CLASSES DE DECOUVERTE	205 200,00	170 261,08	215 300,00	26,45%	4,92%
<b>Total : 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>4 443 100,00</b>	<b>4 406 175,09</b>	<b>4 570 707,00</b>	<b>3,73%</b>	<b>2,87%</b>
92311 - EXPRESSION MUSICALE	451 450,00	454 263,44	489 590,00	7,78%	8,45%
92314 - SALLES DE SPECTACLES	36 800,00	36 520,84	32 000,00	-12,38%	-13,04%
92321 - BIBLIOTHEQUE	291 450,00	290 366,18	310 700,00	7,00%	6,60%
9233 - ACTION CULTURELLE	176 850,00	177 771,40	161 400,00	-9,21%	-8,74%
9233 1 - MAISON FOLIE	80 950,00	80 021,78	99 771,00	24,68%	23,25%
9233 2 - LILLE 3000	50 305,00	46 727,67			
<b>Total : 923 - CULTURE</b>	<b>1 087 805,00</b>	<b>1 085 671,31</b>	<b>1 093 461,00</b>	<b>0,72%</b>	<b>0,52%</b>
92413 - PISCINE	709 130,00	692 965,56	612 400,00	-11,63%	-13,64%
92414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	833 400,00	741 410,06	791 190,00	6,71%	-5,06%
92421 - CENTRES DE LOISIRS	568 550,00	520 285,07	532 860,00	2,42%	-6,28%
92422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	508 970,00	470 574,17	466 200,00	-0,93%	-8,40%
<b>Total : 924 - SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 620 050,00</b>	<b>2 425 234,86</b>	<b>2 402 650,00</b>	<b>-0,93%</b>	<b>-8,30%</b>
9260 - SERVICES COMMUNS	784 900,00	642 389,16	717 200,00	11,65%	-8,63%
9261 - SERVICES AUX AINES	2 505 000,00	2 505 614,26	2 592 810,00	3,48%	3,51%
9263 - AIDES A LA FAMILLE	140 700,00	128 342,93	174 066,00	35,63%	23,71%
9264 - CRECHE	529 170,00	492 436,27	534 520,00	8,55%	1,01%
9264 1 - HALTE GARDERIE	220 250,00	219 828,01	215 200,00	-2,11%	-2,29%
<b>Total : 926 - FAMILLE</b>	<b>4 180 020,00</b>	<b>3 988 610,63</b>	<b>4 233 796,00</b>	<b>6,15%</b>	<b>1,29%</b>
92813 - PROPRIETE URBAINE	411 000,00	352 244,92	435 400,00	23,61%	5,94%
92814 - ECLAIRAGE PUBLIC	273 000,00	276 874,53	293 000,00	5,82%	7,33%
92823 - ESPACES VERTS URBAINS	1 292 400,00	1 256 306,41	1 295 600,00	3,13%	0,25%
92824 - AMENAGEMENT URBAIN	338 150,00	303 741,64	358 305,00	17,96%	5,96%
<b>Total : 928 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 314 550,00</b>	<b>2 189 167,50</b>	<b>2 382 305,00</b>	<b>8,82%</b>	<b>2,93%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>	<b>19 461 692,00</b>	<b>18 874 766,98</b>	<b>19 706 095,00</b>	<b>4,40%</b>	<b>1,26%</b>

Par ailleurs, compte tenu des informations recueillies auprès des services du Trésor Public concernant l'état des créances irrécouvrables et des principes de transparence et de sincérité budgétaires dont la municipalité se veut garante auprès des Monsois et des juridictions financières, il a été décidé de provisionner une enveloppe de 95K€ pour les risques et les charges potentiels encourus. Cette somme représente une part des titres de recettes non encaissés à ce jour par les services de la Trésorerie.

Dès lors, le montant total des dépenses prévisionnelles 2013 s'établit à hauteur de **19 801 195 €** soit une évolution, comparativement au BP 2012, de **+1,75 %**.

## a.2) Les recettes

### Produits fiscaux

En l'absence de notification des bases prévisionnelles 2013 par les services de la DGFIP, au moment de la consolidation de ce BP 2013, un ajustement mécanique des bases a été opéré au regard des décisions prises par la loi de finances 2013 conduisant à revaloriser les valeurs locatives de 1,8 %.

Eu égard à l'évolution retenue et sous réserve d'ajustements ultérieurs de nos bases, les produits issus de la fiscalité directe se présenteraient de la manière suivante dans l'hypothèse de reconduction des taux 2012 :

	BASES 2012	PRODUITS 2012	BASES 2013	PRODUITS 2013	▲ % BASES
TH	13 219 165	2 516 929	13 457 110	2 562 234	1,80%
TF	14 795 186	2 578 801	15 061 500	2 625 219	1,80%
TFNB	25 371	12 394	25 827	12 616	1,80%
TOTAUX		5 108 124		5 200 070	

### Dotations

Cette année et compte tenu des efforts à réaliser en termes de redressement des comptes publics, l'Etat a reconduit les dispositions visant à contenir en masse ses recettes transférées aux collectivités. Elles se traduisent par un écrêtement de certaines dotations pour permettre, dans le cadre d'une même enveloppe totale, une meilleure redistribution à destination des communes les plus défavorisées.

Différents indicateurs de richesse sont retenus pour évaluer la position des collectivités par rapport aux moyennes nationales constatées. Des seuils ont par ailleurs également été définis afin de déterminer les écrêtements à opérer sur chacune d'entre elles.

L'ensemble des dotations de l'Etat (DGF) représente plus de 40 % de nos recettes ordinaires de fonctionnement ; on mesure à ce niveau notre forte dépendance aux dotations nationales et le faible poids relatif de nos recettes fiscales lui-même consécutif des taux d'imposition les plus bas des villes de la Métropole.

La ville a pris connaissance des premières notifications des DGF, en particulier sa dotation forfaitaire et elle n'a été impactée que par une faible diminution de sa « dotation de base » liée à la baisse de la population constatée lors du recensement effectué en 2012. Sa dotation dite « complément de garantie » n'a pas été écrêtée contrairement aux craintes que nous pouvions avoir suite à l'abaissement du seuil en deçà duquel les communes échappent à l'écrêtement (0,75 du potentiel fiscal moyen par habitant).

En l'absence de notification des montants de Dotation de Solidarité Urbaine, la ville a calibré une enveloppe prévisionnelle sur la base des informations relayées par les services de l'Etat en termes d'évolution globale des enveloppes dites de péréquation et des modalités de calcul, en particulier la prise en compte de l'inflation prévisionnelle et de l'évolution de la population DGF, soit un montant pour la DSU et la DNP respectivement à hauteur de 3,54M€ et 390K€.

Cette année, le montant à percevoir au titre des Dotations de Développement Urbain accordé sur les exercices antérieurs est estimé à 897K€. Il a été calibré en fonction de l'état d'avancement des équipements subventionnés et des réceptions de travaux qui devraient avoir lieu cette année (aménagement du parc du Barœul, extension de la piscine municipale, restaurant Concorde). Cette ressource affectée et non récurrente est considérée comme étant un produit exceptionnel.

Les produits 2013 issus des droits de mutation ont été volontairement reconduits à l'identique par rapport l'année précédente (430K€), compte tenu du ralentissement observé au cours du dernier trimestre de l'année 2012.

Enfin, dans la continuité de ce qui avait été annoncé par le gouvernement concernant le montant de l'enveloppe globale du Fonds National de Péréquation (+140 %), la ville peut légitimement s'attendre, sur la base des calculs opérés par les services communautaires, à un doublement de son montant à percevoir (90K€).

En 2012, bien que n'étant plus éligible, nous avons perçu au titre du FDPTP une somme destinée à amortir l'effet de seuil. En 2013, sauf retour à éligibilité, nous ne percevons rien.

Nous avons collecté pour la première année, en 2012, la taxe sur la consommation finale d'électricité ; les produits 2012 se montent à 110K€ sur 3 trimestres ; l'évaluation faite lors du vote de cette taxe devrait être atteinte cette année (150K€).

Les évolutions des principales recettes 2013 sont reprises dans le tableau ci-après :

		CA12	BP13	ECART	
				K€	%
<b>RECETTES NON AFFECTEES</b>					
<b>ETAT</b>	7411 DOTATION FORFAITAIRE	4 820 447	4 813 000	-7	-0,15%
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	3 348 053	3 540 000	192	5,73%
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808	2 800		-0,28%
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	382 943	390 000	7	1,84%
	74837 DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN	604 900	898 700	294	48,57%
	AUTRES DOTATIONS	1 169	1 200		2,65%
	<b>932 DOT. ET PARTIC.NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 160 320</b>	<b>9 645 700</b>	<b>485</b>	<b>5,30%</b>
	7482 ETAT - COMPENSATION POUR PERTE TA	594	600		1,01%
	74833 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	85 423	44 000	-41	-48,49%
	74834 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	112 845	110 000	-3	-2,52%
	74835 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	463 246	460 000	-3	-0,70%
	<b>933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES</b>	<b>662 108</b>	<b>614 600</b>	<b>-48</b>	<b>-7,18%</b>
	<b>TOTAL ETAT</b>	<b>9 822 428</b>	<b>10 260 300</b>	<b>438</b>	<b>4,46%</b>
<b>CG59</b>	74832 ETAT - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION TP	79 249	0	-79	
	<b>TOTAL CG59</b>	<b>79 249</b>	<b>0</b>	<b>-79</b>	
<b>LMCU</b>	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 098 509	2 098 509		0,00%
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	440 064	441 656	2	0,36%
	7325 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	48 200	90 000	42	86,72%
	<b>TOTAL LMCU</b>	<b>2 586 773</b>	<b>2 630 165</b>	<b>43</b>	<b>1,68%</b>
<b>DROITS DE MUTATION</b>		<b>430 350</b>	<b>430 000</b>		-0,08%
<b>TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE</b>		<b>110 136</b>	<b>150 000</b>	<b>40</b>	
<b>AUTRES TAXES (TLPE, TAXE PYLÔNE ELECTRIQUE, TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES...)</b>		<b>33 058</b>	<b>23 930</b>	<b>-9</b>	<b>-27,61%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 061 994</b>	<b>13 494 395</b>	<b>402</b>	<b>3,31%</b>

### Autres recettes

Les recettes liées à la tarification des services municipaux évolueront peu cette année et n'auront qu'un effet marginal sur nos recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, en 2013, la ville connaîtra sans doute une baisse de plus de 3 % de ses recettes ventilées par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par le versement en 2012 de deux années de financement CAF. En effet, la signature du nouveau contrat enfance-jeunesse et les nouvelles modalités de transmission aux services instructeurs de la CAF avaient généré un retard assez important dans le versement des prestations. Ce retard est désormais comblé.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2013 s'établissent comme suit :

	BT 2012 <sup>(1)</sup>	CA 2012	BP 2013	BT <sub>12</sub> /CA <sub>12</sub> (%)	BP <sub>13</sub> / BT <sub>12</sub> (%)
Recettes ventilées	4 422 210	4 690 524	4 519 602	-3,64%	2,20%
Impôts, Taxe et Dotations	17 416 229	17 565 217	17 795 765	1,31%	2,18%
Intérêts de placement	36 000	43 010	20 000	-53,50%	-44,44%
<b>Recettes Ordinaires de Fonctionnement</b>	<b>21 874 439</b>	<b>22 298 751</b>	<b>22 335 367</b>	<b>0,16%</b>	<b>2,11%</b>
Dotation de Développement Urbain	1 089 200	604 900	898 700	48,57%	-17,49%
Indemnités de sinistre			150 000		
<b>Recettes totales de Fonctionnement <sup>(2)</sup></b>	<b>22 963 639</b>	<b>22 903 651</b>	<b>23 384 067</b>	<b>2,10%</b>	<b>1,83%</b>

(1) BP+ DM

(2) hors opérations immobilières

Les recettes ordinaires de fonctionnement 2013 de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 22 335 367 € et s'établissent à un niveau identique à celui des recettes effectives de 2012. Il convient cependant de souligner qu'en matière de recettes, la prévision définit un plancher. Si on compare les prévisions de recettes de BP 2012 à BP 2013, leur progression (+1,83 %) est alignée sur le rythme de progression des dépenses de fonctionnement (+1,75 %). Dès lors, le spectre tant redouté de l'effet « ciseau » est écarté pour l'année 2013.

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'établit donc à **22 335 367 € - 19 801 195 € = 2 534 172 €** ce qui est en conformité avec notre PPI 2013/2015.

Par ailleurs, il convient d'y ajouter les recettes dites « exceptionnelles » (DDU, solde des indemnités pour l'incendie de la salle des Provinces) pour un montant total de 1 048 700 €. Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève par conséquent à 23 384 067 €, ce qui porte le bilan de la section de fonctionnement à hauteur de **3 582 872 €**.

En conclusion, le cumul du solde de la section de fonctionnement 2013 et de l'excédent 2012 (à hauteur de **3 846 059 €**) permet de dégager une capacité d'autofinancement pour la section d'investissement de **7 428 931 €**.

## b) Section d'investissement

### b.1) Les dépenses

L'année 2013 est caractérisée par :

- l'ouverture d'opérations lourdes intégrées au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) : aménagement de l'espace public (avenue Schuman, avenue Marc Sangnier, centralité), restructuration physique de la galerie Europe, reconstruction de la salle Allende,

- la clôture de chantiers conséquents du programme hors P.R.U (piscine, salle des sports des Provinces, parc du Barœul),
- la poursuite des travaux de maintenance et d'adaptation du patrimoine communal.

### Programme de Rénovation Urbaine

L'enveloppe prévisionnelle des opérations d'aménagement de l'espace public est estimée à hauteur de 1,7M€ pour 2013 ; ces sommes transiteront par la SEM Ville Renouvelée, mandataire de la ville sur ces opérations.

Compte tenu des études réalisées par le cabinet d'expertise commerciale, de l'état d'avancement des missions d'ingénierie de l'architecte en charge du dossier et de l'avis favorable de la DUP, les travaux de restructuration de la galerie marchande de la résidence Europe rentreront très certainement dans leur phase opérationnelle d'ici le mois de juin 2013. Des crédits ont été prévus à hauteur de 1,1M€ et pourront être ajustés en cours d'année en fonction des sollicitations de la SEM Ville Renouvelée et de l'avancement des travaux.

Les travaux d'aménagement de la maison des associations et des services dans les anciens locaux de l'école Mendès France doivent être livrés d'ici fin 2013 pour un montant de 540K€.

La reconstruction de la salle de spectacle Allende sera précédée d'une phase de déconstruction de l'ancien équipement avec la nécessité d'opérer des travaux de désamiantage. Le concours d'architecte a eu lieu courant juin 2012. Le candidat retenu mène actuellement des études complémentaires qui permettront d'établir d'ici la fin de cette année les plans définitifs du nouvel équipement. Une pré-enveloppe a été calibrée à hauteur de 1,15M€ pour 2013.

Des opérations achevées sur le plan travaux comme l'école Le Petit Prince et le lieu de parentalité Concorde ont donné lieu à des réserves sur les Décomptes Généraux et Définitifs ; des liquidations de co-financements sont donc encore en attente pour des montants respectivement à hauteur de 16K€ et 38K€.

### Investissement hors P.R.U et maintenance

Ce programme représente, cette année, une enveloppe de travaux supérieure en montant à celle du PRU, avec un total prévisionnel de 5,4M€.

Les travaux d'extension de la piscine municipale ont débuté en septembre 2012 et ont connu, dès le démarrage, des aléas liés aux remontées de la nappe phréatique. Compte tenu de ces éléments, la majeure partie des travaux s'effectueront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour un montant de 1,7M€.

Le rythme des travaux de reconstruction de la salle des Provinces (1,8M€ sur 2013) devrait permettre sa réouverture en septembre 2013.

L'aménagement des nouveaux terrains synthétiques du stade Michel Bernard doit être impérativement réalisé avant la reprise de la saison de football en août 2013. L'ensemble des partenaires (clubs et fédération) s'est accordé sur la nature du revêtement des terrains et une enveloppe de travaux a été calibrée par la ville à hauteur de 840K€. Le plan de financement de cette réalisation fait apparaître une sollicitation de DDU non intégrée dans ce budget primitif, les arbitrages préfectoraux interviendront en milieu d'année.

La fin des travaux d'aménagement du parc du Barœul (parc et bâtiments), devra être réceptionnée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, ce qui permettra d'accueillir les centres de loisirs primaires cet été. Le montant des travaux s'élève à 860K€ sur l'exercice 2013.

Les travaux d'aménagement d'un City Stade rue du 11 novembre ainsi que des terrains de pétanque attenants au boulo-drome viennent compléter le programme 2013 et mobilisent des financements respectivement à hauteur de 90K€ et 70K€.

#### Maintenance et adaptation du patrimoine communal

Une commission s'est réunie pour établir une programmation et un calendrier d'intervention visant à améliorer l'accessibilité de nos équipements aux personnes à mobilité réduite. Cela se traduit par exemple, en 2013, par une première tranche de travaux sur le groupe scolaire Renaissance (70K€) et la salle de sports Renaissance (25K€).

Plus traditionnellement, des enveloppes de travaux sont affectées à la maintenance :

##### a - écoles et restaurants scolaires

- travaux dans les écoles (180K€),
- travaux dans les restaurants scolaires et remplacement de mobilier (50K€),
- travaux de réfection des bancs et des voûtes de la piscine municipale (63K€).

##### b - équipements sportifs et associatifs

- travaux dans les salles de sports (40K€),
- acquisition de 2 véhicules de transport en commun respectivement de 22 places et 9 places (91K€),
- travaux de réfection des salles associatives, en particulier le Centre Social Imagine (20K€).

c - équipements administratifs et techniques

- mise en place d'un système informatique administré pour les services municipaux (100K€),
- poursuite de mise en place de logiciels métiers (police, petite enfance),
- remplacement de matériel pour le Centre Technique Municipal et les services des espaces verts (100K€).

d - aménagement des espaces verts et entretien des réseaux divers

- plantations et aménagement d'espaces de jeu (45K€),
- entretien du réseau d'électrification (80K€),
- dévoiement de réseaux câblés en lien avec les opérations de travaux du PRU (40K€).

b.2) Les recettes

Les recettes d'investissement 2012 sont estimées à **5 078 973,76 €**.

L'état d'avancement des opérations d'aménagement des espaces publics - sur le secteur Napoléon 1<sup>er</sup> dont la réception doit s'effectuer au premier semestre 2013 et sur les autres secteurs, dont les travaux ont démarré courant 2012 - permettent de formuler des demandes de solde pour la première opération à hauteur de 520K€ et d'établir des demandes d'acompte pour les suivantes à hauteur de 580K€.

De plus, les travaux de restructuration de la galerie marchande de la résidence Europe devraient intervenir en milieu d'année et permettre de débloquer des avances auprès de l'ANRU (200K€) et de solliciter des acomptes auprès de la Région (500K€).

La participation de LMCU au coût de l'extension de la piscine municipale se traduira cette année, compte tenu de la fin des opérations de travaux en 2013, par une demande de solde à hauteur de 500K€.

Une opération de cession foncière de la plaine Picasso à hauteur de 400K€ va être réalisée en 2013 afin de développer l'offre de logements destinés aux personnes âgées.

Par ailleurs, des opérations financières seront effectuées en cours d'année compte tenu des taux d'intérêt atones et de la faible rentabilité de certains de nos placements. Des démarches d'optimisation sont lancées actuellement afin de redéployer une partie de notre portefeuille sur d'autres valeurs mobilières. Cette stratégie sera évidemment couplée aux besoins ponctuels de liquidités qui pourraient survenir en cours d'année.



En conclusion, la synthèse du budget de la section d'investissement est la suivante :

	RECETTES	DEPENSES
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>3 788 971</b>	<b>11 622 905</b>
<i>dont Investissements hors P.R.U et maintenance</i>	495 000	5 378 474
<i>dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	2 160 971	4 798 261
<i>dont Programme de maintenance (FCTVA)</i>	1 133 000	1 446 170
<b>Opérations de placements financiers</b>	<b>885 000</b>	<b>885 000</b>
<b>Opérations de cessions immobilières</b>	<b>405 003</b>	
<b>Besoin (-) ou Excédent (+) de Financement 2013</b>		<b>-7 428 931</b>

c) Equilibre du budget primitif 2013 – Fixation des taux

Compte tenu des dépenses et des recettes d'investissement 2013, le besoin de financement 2013 est estimé à **7 428 931 €**.

L'épargne disponible dégagée sur la section de fonctionnement (**3 582 872 €**), et l'excédent reporté constaté à l'issu de l'exercice 2012 (**3 846 059 €**) permettent de couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement 2013.

L'équilibre budgétaire 2013 est atteint sans avoir recours au fonds d'épargne (2,4M€) ni à l'endettement. Par voie de conséquence, la question de la révision de la politique fiscale communale ne se pose pas pour l'exercice 2013.

Il est donc proposé de reconduire à l'identique les taux de taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie, selon le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	19,04%	19,04%	19,04%	19,04%	19,04%	19,04%	19,04%	<b>19,04%</b>
Taxe foncière	17,43%	17,43%	17,43%	17,43%	17,43%	17,43%	17,43%	<b>17,43%</b>
Taxe foncière non bâti	48,85%	48,85%	48,85%	48,85%	48,85%	48,85%	48,85%	<b>48,85%</b>

Il est pertinent à ce stade de rappeler que les taux moyens de TH et TF (parts communales) s'élèvent, pour les communes de même strate de LMCU, respectivement à 32,3 % (TH) et 26,5 % (TF).

## B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

### a) Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'établissent respectivement à hauteur de 201 100,00 € et 117 500,00 €

#### a.1) Les dépenses

Les acquisitions de cellules commerciales réalisées en 2012 dans le cadre des travaux de restructuration de la galerie marchande de l'Europe et les propositions d'achat d'autres cellules en cours d'année induisent une revalorisation des crédits alloués aux charges locatives, frais d'entretien et taxes (+ 50 % par rapport au CA 2012).

De plus, nous reconduisons l'enveloppe destinée à l'admission en non-valeur de certaines créances du fait des difficultés des services du Trésor Public de recouvrer les sommes dues compte tenu de la précarité de certains usagers ou de l'épuisement des voies de recours possibles.

NATURE	BT12	CA12	BP13	BP13/CA13 (%)	BP13/BT12 (%)
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	32 000,00	43 375,67	52 000,00		
6063 - FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	20 000,00	2 287,66	10 000,00		
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	15 000,00	54 300,43	60 000,00		
6152 - ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	40 000,00	4 900,97	25 000,00		
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	34 000,00	1 044,72	5 000,00		
6156 - MAINTENANCE	15 000,00	7 455,85	10 000,00		
617 - ETUDES ET RECHERCHES	1 400,00		2 000,00		
6231 - ANNONCES ET INSERTION	500,00		500,00		
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00		500,00		
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00	1,00	100,00		
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	10 870,23	20 000,00		
<b>Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>164 500,00</b>	<b>124 236,53</b>	<b>185 100,00</b>	<b>48,99%</b>	<b>12,52%</b>
654 - PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	5 000,00	11 035,73			
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	10 000,00		10 000,00		
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		1,47			
<b>Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>15 000,00</b>	<b>11 037,20</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-9,40%</b>	<b>-33,33%</b>
668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	100,00		1 000,00		
<b>Total : 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100,00</b>		<b>1 000,00</b>		
673 - TITRES ANNULES	5 000,00	162,20	5 000,00		
<b>Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>162,20</b>	<b>5 000,00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>184 600,00</b>	<b>135 435,93</b>	<b>201 100,00</b>	<b>48,48%</b>	<b>8,94%</b>

#### a.2) Les recettes

Le montant total des recettes attendues en 2013 a été recalibré avec prudence eu égard à la remontée des réservations enregistrées depuis le début de l'année par le service en charge des locations de salles.

NATURE	BT12	CA12	BP13	BP13/CA13 (%)	BP13/BT12 (%)
7083 - LOCATIONS DIVERSES		41 963,16	110 000,00		
70831 - REDEVANCE RESTAURANT DU FORT	30 000,00				
70832 - LOCATIONS DIVERSES	60 000,00	60 919,95			
70833 - LOYERS CENTRE DES SARTS	20 000,00				
<b>Total : 70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES</b>	<b>110 000,00</b>	<b>102 883,11</b>	<b>110 000,00</b>	<b>6,92%</b>	
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEP SUR OPE DE GESTION	500,00	92,97	500,00		
773 - MANDATS ANNULES	3 800,00	877,05	4 000,00		
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	165,00	3 000,00		
<b>Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 300,00</b>	<b>1 135,02</b>	<b>7 500,00</b>	<b>560,78%</b>	<b>2,74%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 300,00</b>	<b>104 018,13</b>	<b>117 500,00</b>	<b>12,96%</b>	<b>0,17%</b>

### Bilan de la section de fonctionnement

L'alourdissement des charges liées aux cellules commerciales acquises en vue de la restructuration de la galerie Europe conduit à un solde négatif de la section de fonctionnement sur l'exercice 2013. La ville n'a ni vocation ni volonté de garder ces locaux commerciaux dans son patrimoine. Cette situation est donc transitoire dans la mesure où la ville les rétrocèdera dès l'achèvement des travaux. Par contre, demeureront des charges liées aux espaces commerciaux perdus et convertis en « domaine public ».

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement (dépenses – recettes de fonctionnement : - 83 600,00 €) et du résultat de fonctionnement 2012 reporté (242 075,99 €), il est possible d'affecter un montant de 158 475,99 € au financement de la section d'investissement.

#### b) Section d'investissement

La section d'investissement présente un niveau de dépenses à hauteur de 202 162,43€ pour un niveau de recettes propres à hauteur de 15 000 €.

##### b.1) Les dépenses

Certaines opérations de rénovation et d'entretien seront réalisées en 2013, en particulier salle Marie Curie (accessibilité PMR, travaux d'éclairage et d'isolation de la toiture) et le restaurant du Fort (mise en place de zone tampon – bac dégraisseur).

NATURE	BT12	CA12	BP13	BP13/CA13 (%)	BP13/BT12 (%)
1651 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	15 000,00	457,32	15 000,00		
<b>Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>457,32</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3179,98%</b>	
2131 - CONSTRUCTION BÂTIMENTS	242 604,99	3 650,00	202 162,43		
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS		7 998,54			
<b>Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>242 604,99</b>	<b>11 648,54</b>	<b>202 162,43</b>	<b>1635,52%</b>	<b>-16,67%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>257 604,99</b>	<b>12 105,86</b>	<b>217 162,43</b>	<b>1693,86%</b>	<b>-15,70%</b>

## b. 2) Les recettes

La ville reconduit le dispositif de cautionnement afin de responsabiliser les locataires sur le bon usage des équipements communaux.

NATURE	BT12	CA12	BP13	BP13/CA13 (%)	BP13/BT12 (%)
1651 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	15 000,00	381,10	15 000,00	30 000,00	533,54
<b>Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>381,10</b>	<b>15 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>533,54</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000,00</b>	<b>381,10</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3835,97%</b>	

### Equilibre de la section d'investissement

Il ressort de la section d'investissement un besoin de financement (recettes – dépenses d'investissement) à hauteur de 202 162,43 €.

Dès lors, l'épargne disponible dégagée en 2013 sur la section de fonctionnement (158 475,99 €) et le résultat reporté 2012 de la section d'investissement (43 686,44 €) permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2013 de la ville et de son budget annexe gestion du patrimoine locatif.

M. BOSSUT précise que le budget annexe concerne les locaux mis en location dont les recettes sont soumises à la TVA.

Il cite un nouvel élément constitué par l'acquisition des cellules commerciales de la galerie de l'Europe. Il ajoute qu'il s'agit d'une situation transitoire puisque la ville fait du portage foncier mais n'a pas vocation à demeurer propriétaire de ces locaux.

Il décrit, à propos du budget principal, une situation nationale délicate avec une croissance 2012 à zéro et un pouvoir d'achat en baisse, alors que le contexte local est assez différent avec un programme pluriannuel d'investissements ambitieux et lourd financièrement.

Pour parvenir à tenir les engagements pris, il met en avant la progression quasi parallèle des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2001 pour échapper à l'effet « ciseau ».

Il précise que la progression des recettes de fonctionnement de BP à BP est de l'ordre de 1,8 % et que l'objectif d'évolution des dépenses est inférieur à 1,8 %.

Il ajoute que de CA à BP, la progression est de 4,9 % - en 2012, le différentiel entre CA et BP s'élevait à environ 3 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 19 801 000 €.

Du côté des recettes, il annonce la progression de certains mécanismes de péréquation dont la DSU ( + 8 %), le Fonds National de Péréquation ( + 140 %) et la DDU ( + 50 %) pour laquelle seront présentés la Maison des Associations et des Services ainsi que les terrains synthétiques Michel Bernard.

Il indique que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 22 465 000 € avec un autofinancement à hauteur de 2 664 000 €.

Il précise qu'en ajoutant les versements de DDU antérieurs sur des projets en cours, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 3 582 000 €.

En matière d'investissement, il estime que la somme de 11 662 000 € est une cible difficile à atteindre. Il décrit les investissements sur une année (Maison des Associations, terrains synthétiques), les investissements inscrits dans la durée comme les grands chantiers du PRU et enfin les investissements entamés l'an dernier qui doivent se conclure cette année comme l'aménagement du parc du Barœul, l'extension de la piscine municipale ou la reconstruction de la salle des Provinces.

Il annonce un montant de 11 662 000 € de dépenses d'investissement et de 3 788 000 € de recettes d'investissement dont la DDU et la cession immobilière de la plaine Picasso, soit au final un déficit de la section d'investissement à hauteur de 7 428 000 €, compensé de la manière suivante :

- 3 582 000 € d'excédent de la section de fonctionnement,
- 3 846 000 € d'affectation de résultat 2012.

Il précise que ce budget s'équilibre sans mobiliser l'épargne existante qui servira pour les années à venir.

En conclusion, il souligne que l'exercice 2013 doit être aussi une préparation pour 2014 et que les conditions d'élaboration du budget 2014 risquent d'être plus délicates qu'en 2013. Il ajoute que du côté des dépenses, des projets en gestation risquent de prendre de l'ampleur en 2014 : la médiation urbaine, la mise en place d'une participation à la complémentaire santé pour le personnel, le nouveau mode de partenariat avec la CAF pour les structures d'accueil de la petite enfance, la majoration de la TVA, les difficultés sociales dont les collectivités assurent une partie de la charge.

Du côté des recettes, il rappelle que l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités locales diminuera de 1,5 milliard en 2014 et 2015.

Il ajoute que des économies sont toujours possibles mais qu'elles ne suffiront pas et qu'il faut se poser des questions plus profondes sur la nature de ce qu'on fait, pour quoi, pour qui et que ces questions peuvent être abordées à l'occasion d'une campagne électorale.

M. GARCIA exprime son inquiétude quant à l'évolution future des finances locales.

A propos des recettes de fonctionnement, il juge que la dynamique est différente de celle des années précédentes avec des dotations de l'Etat qui ont une croissance plus faible qu'avant et estime que la ville est sauvée par la DSU qui est passée de 1,2 à 3,3 millions en 2012. Il considère qu'il s'agit d'un effort considérable en matière de péréquation.

Il estime que cette dynamique va se casser en 2014 avec la diminution de 1,5 milliard des dotations de l'Etat envers les collectivités locales en 2014 et 2015.

Il ajoute que la situation est également difficile du côté de LMCU avec une Dotation de Solidarité Communautaire qui est stable (+ 0,3 %) et une situation financière difficile compte tenu d'un niveau d'endettement qu'il juge élevé compte tenu notamment des emprunts toxiques contractés.

Il précise que l'augmentation de toutes les recettes de fonctionnement est de l'ordre de + 0,16 % en 2013 par rapport à 2012 et considère que la dynamique est cassée.

Il note que l'écart se creuse entre les recettes et les dépenses de fonctionnement compte tenu de l'augmentation de 4,4 % des dépenses de fonctionnement.

Il ajoute que l'arrêt de l'exploitation de la piscine municipale au 1<sup>er</sup> semestre a permis de diminuer son budget d'exploitation.

En ce qui concerne la politique de sécurité, il regrette qu'il ait fallu 13 ans pour remettre à plat les questions de sécurité et juge que le rapport de la CRC est très critique sur la politique de la mairie en matière de sécurité.

Il se réjouit qu'on parle de vidéosurveillance et ajoute qu'il faut assumer cette décision en citant comme modèle la ville de Marseille qui s'est engagée dans un plan de déploiement de la vidéo protection.

Il précise qu'une étude commandée par le Ministère de l'Intérieur en 2009 souligne que personne n'avait pu prouver l'effet « plumeau ». Il précise qu'il ne faut toutefois pas suivre l'exemple de Londres en installant des caméras partout. Il rappelle que la CNIL surveille les visionnages de vidéosurveillance pour garantir les libertés individuelles.

Il ajoute que d'autres sujets doivent être abordés comme les missions de la police municipale ou la coopération entre la police municipale et la police nationale.

Concernant les recettes budgétaires, il cite en exemple la ville de Wasquehal qui a eu l'ambition d'avoir beaucoup d'emplois et bénéficie aujourd'hui des recettes de l'ancienne Taxe Professionnelle qui a été figée en 2001.

Il regrette que la ville de Mons en Barœul n'ait pas suivi cette politique et indique qu'il rencontre plus de jeunes préférant s'installer à Marcq-en-Barœul plutôt qu'à Mons en Barœul.

Il souligne enfin que pour faire une vraie comparaison des taux d'imposition, il ne faut pas prendre le produit par habitant car le logement moyen à Marcq-en-Barœul par exemple a une surface plus élevée qu'à Mons en Barœul.

Il recommande de prendre comme indicateur ce que paie en pourcentage de son revenu un Monsois ou un Marcquois.

Il ajoute que la ville de La Madeleine baisse chaque année ses taux d'imposition.

Il signale que le montant des investissements de 11,7 millions d'euros ne figure pas dans les documents budgétaires transmis avec la délibération même si ce chiffre avait toutefois été communiqué en commission.

Il considère qu'un budget doit refléter l'objectif qu'on se donne et qu'il ne s'agit pas d'un plafond à atteindre.

Il rappelle qu'il n'est pas convaincu par la reconstruction de la salle Allende compte tenu notamment du coût élevé du désamiantage et considère qu'une rénovation aurait pu éviter ce désamiantage.

Il juge que l'avenir pour les collectivités locales sera différent compte tenu de la diminution des recettes et qu'il faudra investir en se focalisant sur des manques ou des choses utiles au cadre de vie et aux espaces publics et en dépensant moins.

M. BOSSUT recommande à M. GARCIA de faire des comparaisons de nature homogène d'une année sur l'autre c'est-à-dire de BP à BP, de CA à CA et pas de CA à BP sur deux années différentes.

Il ajoute que le plus important est le respect des BP, des plafonds de dépenses et des planchers de recettes et qu'il n'existe qu'à la marge une forme d'élasticité des dépenses de fonctionnement.

Il précise que sur les 11,7 millions de dépenses d'investissement, certains évènements imprévisibles comme le froid polaire de l'hiver dernier peuvent retarder l'exécution des chantiers mais que les dépenses devront être assumées à un moment ou à un autre. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir une vision pluriannuelle.

Il reconnaît enfin que les tableaux joints à la délibération ne reprennent pas le montant de 11,7 millions d'euros d'investissements et donne acte à M. GARCIA de sa remarque.

Sur le thème de la sécurité, M. le Maire souligne que la CRC a mentionné dans son rapport que le CLSPD de Mons en Barœul est un des plus actifs du Département du Nord.

Il précise que la coopération entre la police nationale et la police municipale est journalière et constructive. Il dénonce à nouveau la baisse considérable des effectifs de la police nationale au poste de police de Mons en Barœul mais se réjouit cependant de la qualité des relations avec la police nationale.

Il ajoute que Mons en Barœul est une des premières communes du Département du Nord à avoir reconduit la convention de partenariat entre la police nationale et la police municipale.

A propos de la vidéoprotection, il rappelle que la décision a été prise de la mettre en place et que l'annonce a été faite en présence du Procureur de la République lors du dernier CLSPD.

Il explique à propos de la salle Allende que sa reconstruction est nécessaire compte tenu notamment de l'obligation de refaire la totalité de l'installation électrique, les équipements sanitaires, de repenser l'accessibilité en cas de réhabilitation et de désamianter les locaux dans tous les cas.

Il précise que les programmistes ont chiffré à plus de 4,5 millions d'euros le prix d'une réhabilitation de la salle Allende.

Il ajoute que le fait de reconstruire permet de financer la moitié du projet par des cofinancements de la Région Nord Pas-de-Calais et de l'ANRU.

En ce qui concerne les comparaisons de CA à BP et l'effet « ciseau » dénoncé par M. GARCIA, il répond qu'on ne peut pas comparer des éléments de prévision de dépenses qui sont des plafonds et des éléments de recettes qui sont des planchers.

Il encourage par ailleurs M. GARCIA puisque celui-ci a cité des exemples de villes dirigées par des élus UMP à comparer le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la ville de Marcq-en-Barœul et celui de la ville de Mons en Barœul. A propos de la comparaison avec la ville de La Madeleine sur le plan de la fiscalité, il précise qu'il faudra 35 ans de baisse continue des taux des taxes d'habitation et foncières à La Madeleine pour atteindre les taux de la ville de Mons en Barœul.

Il répond à M. GARCIA qu'il est difficile d'être à sa place et de discuter des questions budgétaires dans une ville sans endettement qui possède les taux d'imposition les plus bas de la Métropole, tout en programmant d'importantes dépenses d'investissement.

Au niveau de la politique nationale, il rappelle que le montant de la dette de l'Etat s'élevait à 1 200 milliards d'euros en 2002, qu'il est aujourd'hui de 1 850 milliards d'euros et qu'il est nécessaire par conséquent d'en appeler à la solidarité des collectivités locales.

Il considère que l'attribution de compensation de Lille Métropole Communauté Urbaine est particulièrement injuste et qu'il est anormal de maintenir la compensation figée en 2001.

Il cite l'exemple de la ville de Villeneuve d'Ascq qui compte 2,8 fois plus d'habitants que la ville de Mons en Barœul et perçoit 11 fois plus de dotation au titre de l'attribution de compensation de LMCU.

Il précise à titre d'exemple que la ville de Mons en Barœul perçoit une attribution de compensation voisine de celle de la ville de Linselles.



Il ajoute que l'exercice de comparaison fiscale sur la base du rapport entre le revenu des habitants et le montant de l'impôt qu'ils payent est très imaginaire mais répond à M. GARCIA que tout le monde considère que le produit par habitant est le critère le plus juste et que l'autre variable ce sont les taux qui s'appliquent aux valeurs locatives. Sur ces plans, la ville de Mons en Barœul se situe à un niveau très inférieur aux autres villes.

M. le Maire indique pour conclure que les taux d'imposition du budget 2013 sont reconduits une fois encore à l'identique.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

## 1/5 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Monsieur le Trésorier Principal a transmis à l'administration municipale un détail de titres sur la période 2005 à 2012 qui se sont révélés irrécouvrables.

Au total, Monsieur le Trésorier Principal sollicite une admission en non-valeur pour le budget principal d'un montant 5 638,17 € et informe du montant des créances éteintes à hauteur de 3 067,63 €.

Les nouvelles réglementations comptable et juridique établissent une distinction entre les créances « admises en non-valeur » qui donnent lieu à des provisions établies pour des risques avérés de ne pas recouvrer les sommes dues, des créances « éteintes » qui correspondent à des charges définitives pour la collectivité.

Par le passé, la ville avait la possibilité de lever une créance admise en non-valeur sur la base de nouvelles informations lui permettant de recouvrer les sommes dues. Désormais, une créance est définitivement « éteinte » dès lors qu'une décision juridique est prise en faveur du débiteur.

De plus, l'état des créances « éteintes » n'est pas soumis au vote mais peut être communiqué à l'assemblée délibérante.

L'ensemble des opérations est repris de la manière suivante :

Article fonctionnel	Créances admises en non-valeur	Créances éteintes
92813 - propreté urbaine		58,00 €
92421 - Accueils de loisirs sans hébergement	25,02 €	
92321 - Bibliothèque	97,50 €	116,95 €
92112 - Mise en fourrière	583,50 €	1 948,47 €
92251 - Repas de cantine	4 932,15 €	900,71 €
92255 - Etudes et garderie		43,50 €
<b>Total</b>	<b>5 638,17 €</b>	<b>3 067,63 €</b>

Les listes des pièces irrécouvrables pour le budget principal sont enregistrées sous les numéros 942950233 et 882372033 du 12 février 2013 pour des montants respectivement à hauteur de 5 638,17 € et 3 067,63 €.

Compte tenu des règles comptables et juridiques reprises ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'arrêter le montant des créances « admises en non-valeur » et d'inscrire les crédits aux articles fonctionnels et comptes natures correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/6 – ACOMPTE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 – OGEC SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

L'école Saint-Honoré Notre Dame de la Treille a choisi d'assurer par elle-même l'entretien courant des bâtiments mis à sa disposition et perçoit à ce titre une subvention municipale.

Le montant de la subvention pour l'année scolaire 2012/2013 sera voté en septembre 2013 sur la base des états de charges de personnel d'entretien et dans les limites fixées par la convention signée entre la ville et l'établissement scolaire.

Dans l'attente de ce versement, l'établissement doit assurer la prise en charge des salaires et des charges concernant le personnel d'entretien sur ses fonds propres.

Dans ce contexte, une demande d'acompte sur la subvention 2012/2013 a été formulée par le président de l'OGEC Saint-Honoré Notre Dame de la Treille, pour un montant de 20 000 €.

Compte tenu de ces éléments, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 20 000 € à l'OGEC Saint-Honoré Notre Dame de la Treille. Cette dépense sera imputée sur l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 1/7 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE PAR LA VILLE AU TRESORIER PRINCIPAL

Une délibération fixant les modalités de l'indemnité de conseil allouée par la ville au Trésorier Principal doit être soumise à l'approbation du conseil municipal, notamment à l'occasion de chaque changement de comptable. C'est le cas aujourd'hui pour Monsieur Michel COQUELLE, successeur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 de Monsieur Henri PRALAT.

Outre ses missions de comptable principal de la ville, le receveur municipal fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations facultatives donnent lieu à versement d'une « indemnité de conseil » dont les modalités sont définies à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité, versée annuellement, est calculée par application du barème ci-dessous à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre :

Tranches du barème		Taux
0.00 € à	7 622.45 €	0.300 %
7 622.46 € à	30 489.80 €	0.200 %
30 489.81 € à	60 979.60 €	0.150 %
60 979.61 € à	121 959.21 €	0.100 %
121 959.22 € à	228 673.52 €	0.075 %
228 673.53 € à	381 122.54 €	0.050 %
381 122.55 € à	609 796.07 €	0.025 %
609 796.08 € et	plus	0.010 %

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- l'acceptation du principe de l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable, Monsieur Michel COQUELLE,
- la fixation du taux de l'indemnité à 100 %,
- l'affectation de la dépense correspondante sur les crédits réservés à cet effet à l'article 92022, compte nature 6225 du budget de l'exercice en cours.

M. GARCIA regrette qu'il n'y ait pas le résultat du calcul de l'indemnité mais uniquement le mode de calcul.

M. le Maire lui répond que le montant n'est pas dévoilé par respect pour le Trésorier Principal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2/1 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SIGNATURE DE L'AVENANT NATIONAL N° 2 RELATIF A LA GESTION DE LA CONVENTION FINANCIERE ANRU

Le 7 juillet 2009, la ville de Mons en Barœul et ses partenaires ont signé la convention financière qui définit le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et détermine de façon très précise les coûts prévisionnels ainsi que les modes de financement des différentes opérations.

Après 4 années de mise en œuvre du PRU marquées par la réalisation et le lancement de nombreuses opérations (constructions neuves, réhabilitations, créations d'équipements publics, aménagements d'espaces publics...), des ajustements sont nécessaires au regard de l'évolution de certains programmes et afin d'optimiser les engagements financiers des partenaires de la convention.

Les modifications prévues feront l'objet d'un avenant national à la convention financière et prennent en compte l'actualisation des coûts d'opération. Il est notamment prévu la fongibilité de subventions et le redéploiement des économies de subventions constatées vers les opérations existantes ou de nouvelles opérations.

Les ajustements proposés sont les suivants :

### **Modification n° 1 :**

Objet : **Modification de programme du secteur de la Centralité, évolution du programme du complexe culturel Salvador Allende.**

Famille 09 : équipements et locaux associatifs

Opération concernée : centralité

### **Modification n° 2 :**

Objet : **Alignement de la participation de l'ANRU à hauteur de 7 500 € par logement réhabilité** en raison de la qualité énergétique et architecturale recherchée.

Famille 05 : réhabilitation

Opération concernée : l'ensemble des opérations de réhabilitation du programme.

### **Modification n° 3 :**

Objet : **Réalisation d'un aménagement de l'espace public autour des constructions neuves réalisées par Vilogia dans le secteur de l'avenue Rhin-Danube** et demande de participation financière de l'ANRU.

Famille 08 : aménagement

Opération concernée : création d'une nouvelle ligne à la convention.

### **Modification n° 4:**

Objet : **Prolongation des missions d'ingénierie de projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin de la convention financière.** Participation de l'ANRU dans le financement de l'ingénierie assurant le suivi et l'animation du projet, tant pour la direction de projet « ville » que pour l'accompagnement à la direction de projet assuré par le GIP-LMRU.

Famille 12 : ingénierie

Opération concernée : ensemble du Programme de Rénovation Urbaine.

**Modification n° 5 :**

Objet : **Evolution du programme du fait de la relocalisation de l'opération d'équipement public de proximité « Maison des associations et des services » et augmentation du taux de participation de l'ANRU de 15 % à 20 %, conformément au règlement général de l'ANRU.**

Famille 09 : équipements et locaux associatifs

Opération concernée : maison des associations et des services

**Modification n° 6 :**

Objet : **Réalisation d'une étude commerciale concernant la galerie commerciale « Europe » avec la participation financière de l'ANRU à hauteur de 50 % du montant.**

Famille 12 : ingénierie

Opération concernée : création d'une nouvelle ligne à la convention, opération Galerie commerciale de l'Europe.

**Modification n° 7 :**

Objet : **Changement de famille** (famille 10 « Aménagement commercial » à famille 08 « Aménagement ») pour l'opération de la galerie commerciale « Europe », à la demande de l'ANRU

Famille 08 : aménagement

Opération concernée : opération de restructuration de la Galerie commerciale de l'Europe.

**Modification n° 8 :**

Objet : **Participation de l'ANRU à la création de la nouvelle antenne locative de Partenord Habitat, en rez-de-chaussée de la résidence « Tilleuls » située Boulevard Mendès France.** Plus accessible, plus accueillante, plus visible, cette antenne locative permettra l'amélioration de la qualité de service pour les locataires.

Famille 09 : équipements et locaux associatifs

Opération concernée : création d'une nouvelle ligne, opération de réhabilitation de la résidence Tilleuls.

**Modification n° 9 :**

Objet : **Validation de la modification de site Foncière Logement.**

Famille 11 : habitat privé

Opération concernée : site Foncière Logement Lot C2 Nord.

**Modification n° 10 :**

Objet : **Validation de la modification de changement de maîtrise d'ouvrage de l'intervention foncière de l'opération Descartes.**

Famille 2 : construction neuve LLS

Opération concernée : opération Descartes.

**Modification n° 11 :**

Objet : **Modification de la ligne « évaluation » vers une ligne d'études complémentaires et réévaluation de son coût à la baisse.**

Famille 12 : ingénierie

Opération concernée : évaluation de projet.

Ces ajustements ont pour objectif de permettre une programmation plus qualitative des équipements (Complexe Allende, Maisons des associations et des services, Antenne locative Partenord Habitat), de l'habitat (réhabilitations énergétiques) et des aménagements (espaces publics du secteur de l'avenue Rhin-Danube). Ils permettent l'optimisation financière de la convention, par le redéploiement des économies de subventions ANRU pour les différentes maîtrises d'ouvrage du projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider le principe de ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser et à signer le texte de l'avenant national n° 2 à la convention financière du 7 juillet 2009.

Mme DUBRULLE précise qu'il s'agit du 2<sup>ème</sup> avenant au PRU et rappelle qu'un 1<sup>er</sup> avenant a été présenté au conseil municipal du 16 juin 2011 pour acter les premières modifications.

Elle ajoute que ce nouvel avenant présenté aujourd'hui est l'aboutissement des négociations d'évolution du programme, de l'optimisation financière et de l'évolution calendaire des missions et opérations. Il doit permettre d'actualiser administrativement les évolutions du programme en vue de la validation de l'ANRU.

Elle précise qu'il a été validé par l'ensemble du partenariat lors du comité de pilotage du PRU le 6 mars dernier.

Elle indique qu'il s'agit de présenter à l'ANRU des ajustements et de confirmer les projets qui reprennent des décisions déjà prises en conseil municipal et au sein des conseils d'administration des partenaires.

Elle explique que ces ajustements nécessaires sont liés à des économies réalisées sur des opérations terminées et à des évolutions du programme telles que la reconstruction de la salle Allende.

Elle ajoute que ces économies et l'augmentation de 4,53 % de la base subventionnable de l'ANRU se traduisent par un montant de 1 455 951 € de subvention ANRU qui peut être redéployé dans le cadre d'un avenant national pour solliciter l'optimisation financière de ces subventions.

Mme DUBRULLE dresse la liste des modifications présentes dans l'avenant :

- modification n° 1 : il s'agit d'acter la démolition de la salle Allende et sa reconstruction en un complexe culturel,
- modification n° 2 : les bailleurs et les locataires ont voté pour des réhabilitations très importantes afin d'atteindre des performances énergétiques hautes (BBC++). Il s'agit de demander une aide financière à hauteur de 7 500 € par logement conformément à l'effort financier réalisé par les bailleurs,



- modification n° 3 : il s'agit de permettre le réaménagement qualitatif des espaces publics autour des nouvelles constructions d'habitat suite à la démolition de l'immeuble Rhin et Danube par Vilogia,
- modification n° 4 : il s'agit d'assurer le financement de l'ingénierie de la Ville et du GIP jusqu'à la fin des opérations du PRU,
- modification n° 5 : il s'agit de confirmer une décision d'aménagement de la Maison des Associations et des Services dans l'ancienne école Mendès France,
- modification n° 6 : il s'agit de solliciter la participation financière de l'ANRU pour l'étude commerciale de la galerie de l'Europe,
- modification n° 7 : il s'agit d'un changement d'écriture réclamé par l'ANRU pour un passage de la famille « commerce » à la famille « aménagement »,
- modification n° 8 : il s'agit de la création par Partenord d'une nouvelle antenne locative au rez-de-chaussée de l'immeuble Tilleuls,
- modification n° 9 : il s'agit de la réalisation par La Foncière Logement d'une opération de construction de logements au Nord de l'îlot C2 et non au sud de cet îlot comme prévu initialement,
- modification n° 10 : il s'agit de transférer à Partenord Habitat la maîtrise d'ouvrage de l'opération Descartes et d'actualiser les coûts réels du foncier,
- modification n° 11 : il s'agit de réévaluer les coûts des études complémentaires dédiées à l'évaluation.

Mme DUBRULLE souligne que cet avenant fait partie de la vie du projet et qu'un avenant de clôture viendra marquer l'aboutissement du projet.

M. le Maire remercie Mme DUBRULLE, M. JONQUEL, M. MALÉ et Mme CHABANE qui s'investissent dans ce dossier ainsi que M. LALLART des services de l'Etat qui accompagne l'équipe municipale de manière constructive.

M. TONDEUX se réjouit de l'avancée du PRU mais regrette que les travaux de la galerie de l'Europe interviennent aussi tard.

M. le Maire répond que l'opération de restructuration de la galerie de l'Europe est d'une grande complexité juridique, technique et administrative. Il rappelle qu'il a été difficile de faire entrer cette opération dans le programme ANRU.

Il ajoute qu'il s'agit d'un avenant permettant le redéploiement de certaines économies réalisées et concernant la modification de certains montants.

Il précise que le principal changement concerne la salle Allende. Il rappelle que sa mise aux normes était inéluctable et ajoute que l'opportunité de sa reconstruction permet de mobiliser des cofinancements à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Il souligne que l'enjeu urbain est essentiel dans la relocalisation d'une salle qui participe à la centralité de la ville et note que ce sera l'occasion de développer le programme de studios de répétition et d'enregistrement pour les groupes qui manquent aujourd'hui de lieux appropriés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2/2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi de Mons en Barœul/Villeneuve d'Ascq et les communes partenaires couvre un territoire d'environ 100 000 habitants. Elle assure la coordination des acteurs locaux et intercommunaux du service public de l'emploi autour de plusieurs missions :

- l'organisation de rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi (les forums, dont celui de 2013 qui sera organisé le 15 octobre au Fort de Mons),
- le renforcement de l'accès à l'emploi (l'édition d'un « flash emploi », le soutien aux contrats aidés, l'action en direction des métiers en tension...),
- le développement et le suivi des clauses d'insertion, notamment dans le cadre du programme ANRU,
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- l'accompagnement de la croissance, de la création et de la reprise d'entreprises (réalisation en 2012 de "l'automne Monsois de la création d'entreprises" qui a permis de contacter 150 candidats à la création d'entreprise au cours de 11 réunions locales),
- l'organisation de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires du PLIE.

La Maison de l'Emploi dispose, par ailleurs, d'un centre de ressources accessible aux demandeurs d'emploi et a mis en œuvre un observatoire de l'emploi dont les études permettent aux acteurs locaux de suivre les évolutions du marché de l'emploi et de les anticiper afin de mener des actions ciblées.

La participation de la ville de Mons en Barœul qui permet d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ces missions s'élève, pour l'année 2013 à 56 064 €. Cette subvention inclut le financement des missions du PLIE à hauteur de 33 000 €.

Les modalités de versement de cette subvention ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente du GIP de la Maison de l'Emploi.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 56 064 € à la Maison de l'Emploi Mons en Barœul/Villeneuve d'Ascq,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Avant d'engager les débats sur les délibérations accordant les subventions à la Maison de l'Emploi et à la Mission Locale, M. TOURIGNY présente quelques chiffres de l'activité économique et de la situation de l'emploi dans la ville en fin d'année 2012.

Dans le contexte difficile de l'activité économique et de l'emploi depuis la crise de fin 2008-2009, il précise que les efforts de la municipalité et des autres collectivités locales constituent une amorce de réponse efficace, (hélas peut être insuffisante), en accompagnement des politiques gouvernementales en faveur des entreprises et des demandeurs d'emploi dont les jeunes en recherche d'un premier emploi.

A propos de la création d'entreprises, il note que la situation des entreprises s'est améliorée courant 2012 par rapport à 2011 pour la deuxième année. En effet, il constate la création d'une trentaine d'entreprises artisanales, ainsi que l'installation d'auto-entrepreneurs dans divers secteurs d'activités commerciales et de services. Il précise qu'en 2008 la ville comptait 150 entreprises artisanales, fin 2012, elle en comptait 180.

Il ajoute que la BGE (Boutique Gestion Espace), principal prestataire local pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise, a instruit les dossiers de 90 Monsois créateurs d'entreprise et que 15 entreprises ont été créées dans les domaines les plus variés, du bâtiment (3), de la vente et réparation automobile (1), de la formation et communication (2) et de la restauration. Il indique par ailleurs que cette structure a mis en place un bus d'information qui stationnera régulièrement dans divers quartiers de la ville afin d'informer les habitants sur les conditions de la création d'entreprises.

Il souligne que la Mission Locale, à travers le CLAP, accompagne également les jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent créer leur entreprise et qu'en 2012, 29 jeunes Monsois ont été accompagnés et suivis pour la création définitive de 4 entreprises et ont reçu un financement de 1 500 € à 2 500 € par projet.

Il cite l'Automne monsois de la création d'entreprises ,organisé par la Maison de l'Emploi et la ville d'octobre à décembre 2012 qui a permis de contacter 150 personnes intéressées par la création d'entreprise ou le développement de leur entreprise à travers 11 réunions, ateliers ou jurys.

Il avoue que la ville ne peut offrir des terrains pour l'installation d'entreprises importantes, mais estime que ces quelques chiffres montrent un certain dynamisme et une volonté de personnes à s'en sortir sur le plan économique, notamment dans le secteur du « Nouveau Mons » où sont domiciliées de nombreuses entreprises qui, sans être nécessairement visibles, ne relèvent pas de « l'économie souterraine ».

Concernant la situation de l'emploi, il juge que même si l'activité des entreprises s'améliore, la situation de l'emploi reste toujours difficile, puisque l'on constate une nouvelle dégradation en 2012, mais moins importante qu'au niveau national (3,2 millions de demandeurs d'emploi) ou régional (360 000 demandeurs d'emploi) et énonce les statistiques des demandeurs d'emploi dans la commune :

- décembre 2008 : 1 586 demandeurs d'emploi,
- décembre 2009 : 1 895 demandeurs d'emploi,
- décembre 2010 : 1 865 demandeurs d'emploi,
- décembre 2011 : 2 159 demandeurs d'emploi,
- décembre 2012 : 2 186 demandeurs d'emploi.

Il ajoute que Pôle Emploi constate une augmentation de 1,3 % depuis un an, en légère augmentation par rapport à la Région (+ 8,2 %) et surtout par rapport au territoire est de la Métropole lilloise (+ 6 %).

Il considère en détaillant les chiffres, qu'on ne peut être satisfait de la situation actuelle même si nos chiffres sont meilleurs que ceux d'autres communes de la Métropole avec :

- 418 jeunes de moins de 25 ans, (20,3 % des demandeurs d'emploi), en diminution de 3,7 % (NPC + 7,5 %),
- 371 seniors de plus de 50 ans (17 % des demandeurs d'emploi) en progression de 13,1 % (NPC + 14,7 %),
- 118 cadres sont demandeurs d'emploi (5,4 % des demandeurs d'emploi) en progression de 8,3 % (NPC + 11,6 %).

Il ajoute qu'on constate en 2012 que 1 206 demandeurs d'emploi soit 65 % sont indemnisés par les ASSEDIC, car ils avaient un emploi et que 546 demandeurs d'emploi de longue durée (25 % des demandeurs d'emploi) sont inscrits depuis plus de 2 ans, en augmentation de 7,7 % (23,5 % des demandeurs d'emploi de plus de 2 ans en 2011).

Concernant l'emploi des personnes en insertion, il explique qu'il s'agit des personnes les plus en difficulté face à l'emploi en raison de problèmes de santé, de faible qualification et qu'ils peuvent bénéficier de certains dispositifs pour s'insérer dans la vie économique. Il ajoute que la ville s'est engagée à cet égard dans 2 dispositifs :

- le PLIE (plan d'insertion par l'économie) géré par la Maison de l'Emploi. Il précise qu'en 2012, 150 Monsois (sur 550 du territoire Mons-Villeneuve d'Ascq) étaient suivis pour un parcours d'insertion sociale et professionnelle de 18 à 24 mois et que sur 48 personnes sorties du dispositif, 16 bénéficient d'un emploi de plus de 6 mois ou d'une formation de longue durée,

- les emplois d'insertion ANRU gérés par la ville et la Maison de l'Emploi. Il indique que les chantiers ANRU engagés depuis 2009 connaissent actuellement un certain pic d'activité et qu'en application de la Charte Locale d'Insertion signée en 2009, le nombre d'heures d'insertion contractualisées dans le cadre des marchés publics s'élevait fin 2012 à 101 600 heures d'insertion dont 67 925 heures réalisées (76 %), ce qui a permis la signature de 159 contrats de travail pour 128 personnes dont 87 Monsois.

Il souligne que l'emploi des jeunes est toujours aussi préoccupant pour les jeunes Monsois, malgré les efforts de la Mission Locale qui assure le suivi de 697 jeunes, dont 255 nouveaux inscrits. Il précise que courant 2012, 135 ont bénéficié d'une formation qualifiante (Conseil Régional, AFPA et autres organismes) et que 22 jeunes Monsois recensés comme apprentis suivent une formation dans les centres de formation de la chambre des métiers.

Il ajoute que 322 jeunes ont trouvé un emploi, dont 102 emplois durables (CDI, CDD de + 6mois, contrat d'apprentissage).

En accompagnement des actions de la Mission Locale, il tient à souligner 2 dispositifs complémentaires :

D'une part le dispositif régional « Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes » en Nord Pas-de-Calais qui a pour objectif d'apporter des solutions durables pour 50 000 jeunes en 3 ans en améliorant la cohésion entre formation et emploi, et rétablir un lien direct entre les jeunes et les entreprises. Il précise que plus de 500 entreprises se sont engagées dans cette action.

Il indique que la mise en œuvre de ces projets nécessite des financements, qui certes sont assurés par d'autres structures et organismes que la commune, mais qu'il faut surtout approcher, contacter, convaincre et accompagner les jeunes et que c'est le travail des structures et associations locales de proximité qui comptent sur le financement des communes.

D'autre part, le dispositif national des emplois d'avenir, mis en place par le Gouvernement, en novembre 2012, en faveur des jeunes de moins de 25 ans qui ne justifient pas d'une formation qualifiante suffisante pour trouver un premier emploi.

Il indique que toutefois les jeunes diplômés résidants dans les ZUS peuvent bénéficier de ce dispositif.

Il précise que la Région Nord Pas-de-Calais a décidé d'accompagner financièrement ce dispositif notamment à travers ses actions de formation.

Il note que sur le territoire de la Mission Locale seulement 30 emplois d'avenir sont signés ou en cours de régularisation mais que ce chiffre devrait doubler d'ici septembre et que l'objectif de 90 à 100 emplois pour 2013 pourra être atteint.

Il précise que des actions de sensibilisation et de motivation seront prochainement engagées par la Mission Locale auprès des communes et des associations du territoire.

Il considère que cette situation de l'emploi des Monsois n'est pas satisfaisante et qu'elle nécessite des efforts dans nos actions et nos financements avec l'ensemble de nos partenaires :

- en premier lieu Pôle Emploi, dont il faut souligner les compétences et l'efficacité des agents dans un contexte difficile lié à la crise de l'emploi et la réforme de leur outil de travail,

- mais aussi les agents des chambres consulaires, de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale,

- enfin la Région Nord Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord et Lille Métropole qui, dans le cadre de leurs politiques spécifiques, apportent un accompagnement technique et des financements aux Missions Locales et Maisons de l'Emploi.

Il estime que cette longue énumération de chiffres lui a semblé nécessaire pour connaître la situation locale et faire taire les rumeurs et les critiques négatives qui nient les efforts de la municipalité et surtout, qui refusent de constater la volonté des Monsois de sortir de leurs difficultés face à la raréfaction des offres d'emploi des entreprises locales et régionales.

Avant de voter les 2 délibérations, il rappelle que le chômage c'est comme la maladie, ça n'arrive pas qu'aux autres et que derrière ces chiffres, il y a des hommes et des femmes, des familles qui connaissent des difficultés dues au chômage.

Il juge que refuser de voter ces subventions, c'est refuser le coup de pouce pour les aider à surmonter ces difficultés qui ne doivent être que passagères.

Il explique que dans la première délibération, il est proposé de verser une subvention de 56 064 € à la Maison de l'Emploi (dont 33 000 € pour les actions du PLIE) et que dans la seconde délibération, il est proposé de verser 100 000 € à la Mission Locale, permettant à ces organismes de poursuivre leurs activités et d'engager les actions nouvelles prévues en 2013.

M. le Maire remercie M. TOURIGNY pour toutes les années d'effort dans un domaine qui peut parfois conduire à des difficultés sans fin.

M. GARCIA remercie également M. TOURIGNY pour la clarté de son propos et annonce qu'il votera oui pour la Maison de l'Emploi mais s'abstiendra pour la Mission Locale. Il souligne les actions d'accompagnement qui sont menées ainsi que la bonne volonté des uns et des autres.

Il ajoute que le statut d'auto-entrepreneur permet de monter une activité de services artisanale sans trop de formalités administratives.

Il note que le problème principal est le manque d'offres d'emploi local et constate que notre Région et l'agglomération lilloise créent moins d'emplois que d'autres Régions françaises alors même qu'en Flandre belge le taux de chômage est extrêmement bas.

Il s'interroge sur la stratégie nationale du Gouvernement en matière d'emploi et s'inquiète de l'avenir réservé aux pôles de compétitivité. Il craint que l'état d'esprit du Gouvernement soit d'attendre que ça reparte en 2014 et pense qu'il y a de vrais sujets de compétitivité à aborder avec des stratégies nationales ambitieuses.

Il ajoute que la question se pose également au niveau européen.

M. le Maire répond qu'il s'agit de débats nationaux et européens qui échappent aux compétences du conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



## 2/3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

749 jeunes Monsois de moins de 25 ans ont été accompagnés, en 2012, par l'antenne de la Mission Locale. Cet effectif se maintient dans un contexte d'accroissement des problématiques d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes peu formés. Il importe donc de conforter les actions menées par la Mission Locale, notamment en 2013 dans le cadre du programme de création des Emplois d'Avenir.

A ce titre, les moyens d'accompagnement de la Mission Locale par la ville de Mons en Barœul sont évalués pour l'année 2013 à hauteur de 100 000 €. Ils permettent de soutenir l'action de la Mission Locale Métropole Est en faveur des jeunes Monsois, de participer à son fonctionnement et de conforter le plan de redressement financier arrêté en 2010. L'aide accordée repose d'une part sur la mise à disposition d'un local dévolu au fonctionnement de l'accueil et de l'accompagnement et d'autre part sur l'apport de ce concours financier.

Les modalités de versement de la subvention globale ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Mission Locale Métropole Est.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 100 000 € à l'Association Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

3/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -  
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » – ACQUISITION  
D'UN LOT DE COMMERCE N° 281

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce contexte, il a été convenu une proposition d'acquisition du lot 281 entre la SEM-VR et son actuel propriétaire la Société BNP-Paribas. Cette proposition porte sur un bien libre d'occupation, au prix de 42 000€ (quarante-deux mille euros), à l'appui de l'avis de France Domaine.

Ce local est situé au n° 50 de l'avenue Robert Schuman. Il fait partie de la copropriété « Résidence de l'Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca, et est inscrit sous le numéro de lot suivant : n° 281 pour une contenance de 134 m<sup>2</sup>, représentant 937/200 000<sup>èmes</sup> des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1927/100 000<sup>èmes</sup> des parties communes du groupe B.

Son acquisition permettra la mise en œuvre du projet, par la maîtrise d'une emprise foncière utile pour la restructuration des emprises commerciales au droit des deux espaces traversants créés par le projet.

Les modalités de la vente prévoient que l'entrée en jouissance et les charges de copropriété seront à la charge de la ville à compter de la signature de l'acte authentique de vente suivi pour la commune par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 281, libre d'occupation, pour une contenance de 134 m<sup>2</sup>, tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à la Société BNP-Paribas, au prix de 42 000 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

M. JONCQUEL précise que ces quatre délibérations concernent la poursuite de la mise en œuvre du programme de restructuration de la galerie de l'Europe.

Il indique qu'il s'agit, par la délibération 3/1, d'acquérir la cellule n° 381 appartenant à la société BNP Paribas pour un prix de 42 000 € (conformément à l'estimation des domaines) et que cette acquisition est utile pour une bonne restructuration des emprises au droit des traversants.

Il ajoute que par la délibération 3/2, il s'agit d'acquérir la cellule qui accueillait jusqu'à présent l'EPSM et que c'est un ensemble de cellules d'une surface totale de 264 m<sup>2</sup> pour un montant total de 226 000 €, auquel il faut rajouter l'indemnité de reprise de 23 800 €.

Il précise que cette indemnité est destinée à couvrir les frais exposés pour l'acquisition de biens de remplacement (frais d'actes, droits de mutation, droits de timbre...).

Il précise que les deux délibérations suivantes 3/3 et 3/4 sont des mesures d'ajustements par rapport à deux délibérations passées en décembre dernier et qu'elles portent sur les coûts définitifs d'acquisition des cellules du tabac presse et du point phone.

Dans les deux cas, il y a eu des évolutions :

- évolution liée à une mauvaise transmission d'information entre la SEM-VR et la Ville pour le tabac presse : sur un montant de 55 000 € au lieu des 50 000 € annoncés le 17 décembre,
- évolution liée à une négociation qui devait aboutir mais qui n'a pas abouti pour le point Phone. La SEM a du donc revoir le prix : passant de 93 050 à 107 922 € (acquisition et réemploi).

Il considère que ces deux délibérations, peu satisfaisantes sur le fond, montrent la complexité de l'opération et que derrière les chiffres, il y a de nombreux intervenants à coordonner. Il ajoute que les évolutions restent compatibles avec les estimations des domaines et portent sur des montants limités au regard de l'ambition du projet d'ensemble.

Il termine son propos par un petit point d'étape sur le planning de l'opération :

« Nous arrivons à la fin de la phase d'acquisition foncière, reste encore à acquérir la parcelle de la SERGIC pour laquelle nous avons un accord de principe.

Nous sommes maintenant dans la phase de PRO DCE, document de consultation des entreprises sur la base d'un projet architectural très précis et très travaillé.

Les ambitions et coûts de départ ont été respectés et nous allons maintenant lancer la consultation en vue de sélectionner les entreprises qui seront amenées à réaliser les travaux.

Le nouveau projet sera à l'AG de la résidence fin avril de manière à valider le contenu définitif de l'intervention, sur les éléments d'utilité publique (traversants, avec les bulles paysagères, suppressions des manivelles, suppression de la rampe est avec réaménagement de la rampe ouest).

Mais aussi de manière à prendre l'avis de la copropriété sur les éléments d'intérêt plus local, que la ville réalisera uniquement en cas d'accord de la copropriété : retournement des entrées des immeubles C6, C7 et C8, aujourd'hui desservis par les manivelles, portes sur la fermeture des manivelles, paravents en bordure de la galerie piétonne.

Parallèlement, nous avançons bien sur le projet de restructuration commerciale autour des traversants grâce à nos assistances à maîtrise d'ouvrage. Il faut en l'occurrence bien utiliser les cellules commerciales reconfigurées en bordure des traversants, orienter le positionnement commercial dans ces endroits stratégiques tout en laissant les initiatives privées jouer leur rôle. »

M. TONDEUX réclame un éclaircissement sur les délibérations 3/1 et 3/2 au sujet du prix au m<sup>2</sup>.

M. JONCQUEL répond que l'estimation des domaines prend en compte la configuration des lieux, la surface disponible et l'état des biens.

M. TONDEUX regrette que les délibérations 3/3 et 3/4 soient à nouveau votées suite à une erreur de transmission et à une négociation qui a dû être refaite.

M. JONCQUEL répond que l'erreur de transmission d'information n'est pas satisfaisante. Il ajoute, concernant la délibération 3/4, qu'un accord de principe avait été obtenu par la SEM Ville Renouvelée qui agit pour le compte de la ville mais que la négociation n'a pas abouti.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -  
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » – ACQUISITION DE  
LOTS DE COMMERCE N° 8, 9 ET 256

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce contexte, il a été convenu une proposition d'acquisition des lots 8, 9 et 256 entre la SEM-VR et leur actuel propriétaire : la société VIVARTE.

Cette proposition porte sur des biens libres d'occupation, au prix de 226 000 € (deux cent vingt-six mille euros), auquel il faut ajouter une indemnité de reprise de 23 800 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Ces locaux sont situés rue du Maréchal Lyautey et font partie de la copropriété « Résidence de l'Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca.

Ils sont inscrits sous les numéros de lots suivants :

- n° 8 pour une contenance de 126 m<sup>2</sup>, représentant 856/200 000<sup>èmes</sup> des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1621/100 000<sup>èmes</sup> des parties communes du groupe A,
- n° 9 pour une contenance de 126 m<sup>2</sup>, représentant 856/200 000<sup>èmes</sup> des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1621/100 000<sup>èmes</sup> des parties communes du groupe A,
- n° 256 pour une contenance de 12 m<sup>2</sup>, représentant 6/200 000<sup>èmes</sup> des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 11/100 000<sup>èmes</sup> des parties communes du groupe A.

Soit trois lots d'une contenance totale de 264 m<sup>2</sup>.

Leur acquisition permettra la mise en œuvre du projet par la création d'un espace traversant au droit du premier patio et la restructuration des emprises commerciales donnant sur cet espace.

Les modalités de la vente prévoient que l'entrée en jouissance et les charges de copropriété seront à la charge de la ville à compter de la signature de l'acte authentique de vente suivi pour la commune par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir les lots de copropriété n° 8, 9 et 256, libres d'occupation, pour une contenance totale de 264 m<sup>2</sup>, tels qu'ils sont désignés ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à la société Vivarte, au prix de 249 800 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/3 – DECISION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION 2/1 DU 17 DECEMBRE 2012 PORTANT MODIFICATION DE L'ACQUISITION DU LOT DE COMMERCE N° 289 DE LA GALERIE COMMERCIALE « EUROPE »

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Le conseil municipal de Mons en Barœul a ainsi délibéré en séance du 17 décembre 2012 pour que la ville se porte acquéreur du lot de commerce n° 289, appartenant à la SCI VANCAYZEELE, représentée par Monsieur VANCAYZEELE, propriétaire. Cette délibération actait une acquisition au prix de 50 000 € (cinquante mille euros), auquel il fallait rajouter 83 160,26 € TTC de transfert, conformément à l'avis de France Domaine.

Cependant, une incohérence révélée entre le montant approuvé par la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 et le prix annoncé par la SEM-VR rend irrégulier le projet d'acte d'acquisition en question. Cette incohérence est sans conséquence sur le projet car elle porte sur une faible différence de prix, toujours en cohérence avec l'estimation des Domaines, dont la validité est encore avérée aujourd'hui.

Toutefois, il y a lieu de délibérer pour lever l'erreur de prix. La présente délibération précise ainsi le nouveau montant d'acquisition, à savoir : 55 000 € (cinquante cinq mille euros).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 289, actuellement occupé, pour une contenance de 73 m<sup>2</sup>, tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à Monsieur VANCAYZEELE, au prix de 55 000 €, frais liés au transfert en sus, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/4 – DECISION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION 2/3 DU 17 DECEMBRE 2012 PORTANT MODIFICATION DE L'ACQUISITION DU LOT DE COMMERCE N° 290 DE LA GALERIE COMMERCIALE « EUROPE »

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Le conseil municipal de Mons en Barœul a ainsi délibéré en séance du 17 décembre 2012 pour que la ville se porte acquéreur du lot de commerce n° 290, appartenant aux consorts BOUKHALLAT, propriétaires.

Cette délibération actait une acquisition au prix de 83 500 € (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros), auquel il fallait rajouter 9 550 € TTC de emploi, conformément à l'avis de France Domaine.

Cependant, une incohérence révélée entre le montant approuvé par la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 et le prix annoncé par la SEM-VR rend irrégulier le projet d'acte d'acquisition en question. Cette incohérence est sans conséquence sur le projet car elle porte sur une faible différence de prix, toujours en cohérence avec l'estimation des Domaines, dont la validité est encore avérée aujourd'hui.

Toutefois, il y a lieu de délibérer pour lever l'erreur de prix. La présente délibération précise ainsi le nouveau montant d'acquisition, à savoir : 97 020 € (quatre-vingt-dix sept mille vingt euros) auquel il faut rajouter 10 902 € de emploi (dix mille neuf cent deux euros).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 290, actuellement occupé, pour une contenance de 126 m<sup>2</sup>, tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant aux consorts BOUKHALLAT, au prix de 107 922 €,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



#### 4/1 – MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – VALIDATION DE L'ATTRIBUTION D'AVENANTS – EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Les travaux d'extension de la piscine municipale ont démarré le 18 juin 2012. Dans le cadre de ce chantier, des travaux supplémentaires ont été jugés nécessaires par l'architecte et les services techniques municipaux. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 mars 2013 sur les propositions d'avenants suivants :

Lot n° 2 (gros œuvre) attribué à la société Baudin – travaux supplémentaires pour le bouchage des grilles de ventilation de l'ancienne chaufferie, traitement de la mitoyenneté en partie avant pour permettre le raccord de la partie inox, enduit ciment sous les faïences du pédiluve, modification du traitement du parvis de la piscine par apport d'un traitement végétal, modification de prestation dans la bâche tampon, bouchage de plancher sur accès au local rangement, modification de la façade avant (découpe du corbeau), création d'un accès au vide sanitaire sous la terrasse, enduit ciment sur parpaings mitoyens (création d'un corbeau pour la pose de la baie vitrée en façade arrière), réparation des dommages occasionnés par la démolition (repris par la société Missenard), reprise du chéneau et traitement par une résine (repris par la société Smac) et reprise d'étanchéité suite au sinistre sur la terrasse (50 % à la charge de la société Baudin et 50 % par la société Loison) pour un montant de 9 311,40 € HT (soit 1,20 % du marché initial).

Lot n° 3 (étanchéité) attribué à la société Smac – travaux d'étanchéité sur l'existant, réfection d'étanchéité le long de la longrine suite à des détériorations lors du démontage et repose des châssis vitrés (50 % à la charge de la société Baudin et 50 % à la société Loison), reprise de l'étanchéité sur chéneau existant suite à la non-protection de l'échafaudage (repris par la société Baudin) et création de descente d'eau pluviale supplémentaire sur l'existant pour un montant de 7 542,60 € HT (soit 11,12 % du marché initial).

Lot n° 5 (menuiseries extérieures) attribué à la société Loison – travaux supplémentaires pour fourniture et pose de grille de ventilation pour la sous-station, de deux impostes vitrées pour assurer le compartimentage entre la zone hall d'entrée et vestiaire, modification de la grille de ventilation existante et reprise d'étanchéité suite au sinistre sur la terrasse pour un montant de 3 944,00 € HT (soit 2,91 % du marché initial).

Lot n° 6 (cloisons plafonds) attribué à la société Stami – travaux supplémentaires pour réalisation d'une cloison dans le local des maîtres nageurs, fourniture et pose d'une gorge lumineuse complémentaire, de doublage et d'isolation dans la salle de cours et réalisation d'un soffite pour cacher la gaine existante, de retombée en aquapanel pour les soffites et décaissés dans l'espace famille, d'une plus-value pour la modification de la porte coulissante de 2 040 mm par une de 2 740 mm et suppression d'un châssis vitré pour un montant de 7 226,18 € HT (soit 10,55 % du marché initial).

Lot n° 8 (carrelage) attribué à la société Bauters – travaux supplémentaires pour l'enlèvement du revêtement linonéum au niveau des locaux du 1<sup>er</sup> étage, mise en œuvre de chape mince pour les zones de l'existant, enrobage et carrelage d'un pilier carré donnant sur la plage grand bain, fourniture et pose de carrelage mural 10\*10 cm sur 1 mètre sur le pédiluve, pose d'une chape ciment dans le local de rangement, remplacement du joint epoxy par du joint CF 200 et suppression de la douche à l'italienne pour un montant de 2 319,15 € HT (soit 1,09 % du marché initial).

Lot n° 9 (électricité) attribué à la société Lechevin – travaux supplémentaires pour fourniture et pose d'une commande générale avec modification du câblage des blocs de secours, ajout de 8 appareils d'éclairage et alimentation de la ventilation du toboggan pour un montant de 2 705,53 € HT (soit 3,63 % du marché initial).

Lot n° 11 (plomberie sanitaire) attribué à la société Missenard – travaux supplémentaires pour la fourniture de platines siphon, d'un bac à douche dans le local du personnel, de vannes supplémentaires sur le réseau d'eau froide et d'eau chlorée, d'une descente d'eau pluviale supplémentaire compris carottage, reprise des dégâts sur gaine suite aux travaux de démolition, transfert de ventilation pour une meilleure répartition de la chaleur dans les vestiaires, remplacement des cuvettes longues par des raccourcis et suppression des sièges de douche en accord avec le bureau de contrôle pour un montant de 7 763,86 € HT (soit 7,20 % du marché initial).

Lot n° 14 (peinture) attribué à la société Schepens – travaux supplémentaires pour reprise de peinture de l'existant dans l'emprise du chantier pour un montant de 1 304,06 € HT (soit 4,80 % du marché initial).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les avenants avec les titulaires du marché conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations au budget de l'exercice 2013, à l'article fonctionnel 90413, compte nature 2313, opération 4149.

M. le Maire précise que l'avenant représente 2,48 % du coût des travaux. Il espère une réouverture pour le 13 mai prochain sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/2 – MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPECTACLE SALVADOR ALLENDE

Le conseil municipal du 17 décembre 2012 a attribué le concours de maîtrise d'œuvre de reconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende à l'équipe composée de l'agence Dominique COULON (architecte mandataire) de l'agence Damien SURROCA (architecte associé), du bureau d'études BATISERF Ingenierie, du bureau d'études techniques Gilbert JOST, de l'économiste E3 Economie, de l'acousticien E.S.P., du scénographe CHANGEMENT A VUE et du cabinet IMPACT QE ENVIRONNEMENTALE.

Le planning proposé prévoit un démarrage des travaux fin 2013. Afin de tenir ces délais, il convient dès à présent de lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de désamiantage et de déconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les services techniques municipaux.

Le montant des travaux est évalué à 160 000 € HT. Afin de tenir compte des éventuelles sujétions susceptibles d'augmenter les coûts, le budget de l'opération est majoré à hauteur de 30 000 € HT.

Ce marché est en lot unique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions de l'article 27-III du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2013 à l'article fonctionnel 90314, compte nature 2313, opération 3140.

M. TONDEUX rappelle que le groupe URM n'avait pas obtenu les documents et les chiffres du projet de reconstruction de la salle Allende et n'avait pas pu se prononcer.

M. le Maire précise que le coût cible est de 6 millions HT de travaux et que les estimations du cabinet FILIGRANNE avaient été données. Il rappelle que le groupe URM avait été invité à participer au concours.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

## 5/1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2013

Afin de tenir compte de l'ensemble des mouvements de personnel observés depuis le début de l'année 2013 et des prévisions de mouvements pour l'année 2013 (recrutements, départs, avancements de grade, modifications statutaires) connus à ce jour, les modifications au tableau des effectifs de la ville se présentent conformément à l'état ci-dessous.

Filières / Cadres d'emplois / Grades	01/10/2012			01/04/2013		
	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants
<b>ADMINISTRATIVE</b>						
Directeur Général des Services	1	1	0	1	1	0
Attaché principal	1	1	0	1	1	0
Attaché	8	6	2	11	6	5
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	1	2	3	1	2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	3	3	0	3
Rédacteur	9	4	5	9	4	5
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	0	4	3	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	4	2	6	3	3
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	11	6	5	11	8	3
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	32	25	7	32	23	5
<b>Sous Total</b>	<b>78</b>	<b>52</b>	<b>26</b>	<b>81</b>	<b>50</b>	<b>27</b>
<b>TECHNIQUE</b>						
Directeur des Services Techniques	1	1	0	1	1	0
Ingénieur principal	1	1	0	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	3	3	6	4	2
Technicien	1	0	1	1	1	0
Agent de maîtrise principal	3	2	1	3	2	1
Agent de maîtrise	5	4	1	5	4	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1	2	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10	6	4	10	7	3
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	19	17	2	19	17	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	122	109	13	122	104	18
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (32h)	1	1	0	1	1	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (28h)	2	2	0	2	2	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (27h)	2	1	0	2	1	0
<b>Sous Total</b>	<b>177</b>	<b>150</b>	<b>26</b>	<b>177</b>	<b>148</b>	<b>28</b>
<b>CULTURELLE</b>						
Attaché de conservation	1	1	0	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe				1	0	1
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	3	3	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (15h)	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (13h)	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (10h30)	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (10h)	2	2	0	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (7h)	3	2	1	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (4h)	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (3h)	2	2	0	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (6h)	1	1	0	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (11h)	1	1	0	1	1	0
<b>Sous Total</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>4</b>

Filières / Cadres d'emplois / Grades	01/10/2012			01/04/2013		
	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants
<b>MEDICO-SOCIALE et SOCIALE</b>						
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0	1	1	0
Infirmière de classe supérieure	2	2	0	2	2	0
Infirmière de classe normale	5	0	5	5	0	5
Educatrice chef de jeunes enfants	1	0	1	1	0	1
Educatrice principale de jeunes enfants	1	1	0	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants	4	2	2	4	3	1
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	10	10	0	10	10	0
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe				1	0	1
Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe	25	13	12	25	13	12
Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe (31h30)	1	1	0	1	1	0
A.T.S.E.M Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	2	2	0	2
A.T.S.E.M de 1 <sup>ère</sup> classe	12	11	1	12	11	1
A.T.S.E.M de 1 <sup>ère</sup> classe (28h)	1	1	0	1	0	1
Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1	2	1	1
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	23	17	6	23	17	6
<b>Sous Total</b>	<b>90</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>91</b>	<b>60</b>	<b>31</b>
<b>SPORTIVE</b>						
Conseiller des activités physiques et sportives	1	1	0	1	1	0
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	1	2	1	1
Educateur des APS	7	1	6	7	2	5
Educateur des APS (17h30)	1	0	1	1	0	1
Opérateur principal des A.P.S	1	1	0	1	1	0
<b>Sous Total</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>SECURITE</b>						
Chef de service de Police Municipale	1	0	1	1	0	1
Brigadier chef principal	2	2	0	2	2	0
Brigadier	7	6	1	7	6	1
Gardien	6	6	0	6	6	0
<b>Sous Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
<b>ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1	2	0	2
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	8	7	1	8	7	1
<b>Sous Total</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Total général toutes filières</b>	<b>407</b>	<b>309</b>	<b>97</b>	<b>412</b>	<b>304</b>	<b>103</b>

Filières / Cadres d'emplois / Grades	01/10/2012			01/04/2013		
	Effectif Budgétaire	Contrat	Motif	Effectif Budgétaire	Contrat	Motif
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>						
Collaborateur de cabinet	1	Art 110		1	Art 110	
Assistant communication et infographie	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Gestionnaire Ressources Humaines	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (dont agents recenseurs)	8	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	8	Art3 al1	Accroisse- ment temporaire d'activité
Responsable du service informatique	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Directeur du programme de renouvellement urbain	1	Art 3-3 al2	Besoin du service	1	Art 3-3 al2	Besoin du service
Directeur adjoint du programme de renouvellement urbain	1	Art 3-3 al2	Besoin du service	1	Art 3-3 al2	Besoin du service
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	10	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	10	Art3 al1	Accroisse- ment temporaire d'activité
Animateur « Eveil aux livres »	1	Art3-3 al1	Absence de cadre d'emploi	1	Art3-3 al1	Absence de cadre d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (18h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (8h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	L 2012- 347 art 21	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (5h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	L 2012- 347 art 21	CDI

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	L 2012-347 art 21	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (18h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	L 2012-347 art 21	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (17h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	L 2012-347 art 21	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (8h30)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (7h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème (5h30)	1			1	L 2012-347 art 21	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème (5h30)	2	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (5h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (4h30)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (4h)	2	Art 3-2	Vacance d'emploi	2	Art 3-2	Vacance d'emploi
Directeur des politiques en faveur des personnes âgées	1			1		
Directeur des structures pour personnes âgées	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Médecin coordonnateur des E.H.P.A (13h30)	1	Art 3-3 al2	Besoin du service	1	Art 3-3 al2	Besoin du service
Pédiatre	1	Vacataire		1	Vacataire	
Psychologue de l'E.H.P.A.D (10h)	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Infirmière de classe normale	3	Art 3-2	Vacance d'emploi	3	Art 3-2	Vacance d'emploi
Infirmière de classe normale	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Infirmière/Puéricultrice/Psychomotricienne bébés-nageurs (3h)	1		Vacataire	1		Vacataire
Auxiliaire de soins de 1ère classe	7	Art 3-2	Vacance d'emploi	7	Art 3-2	Vacance d'emploi
Auxiliaire de soins de 1ère classe	7	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	7	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Agent social de 2ème classe	6	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	6	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Animateur de groupes de paroles	2	Vacataire		2	Vacataire	
Animateur café des parents	1	Vacataire		1	Vacataire	
Adjoint au Directeur du pôle jeunesse, sports et vie associative	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Educateur des APS	1	Art 3-2	Vacance d'emploi	1	Art 3-2	Vacance d'emploi
Educateur des APS	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Opérateur des APS de 2ème classe	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Animateur (directeur d'accueil de loisirs)	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Adjoint d'animation de 1ère classe (directeur adjoint d'accueils de loisirs)	2	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	3	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Adjoint d'animation de 2ème classe (animateur d'accueils de loisirs)	50	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	50	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité
Surveillant de restaurants scolaires (Adjoint d'animation de 2ème classe - 2h/ jour)	75	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité	78	Art3 al1	Accroissement temporaire d'activité

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les mouvements de personnel repris dans le tableau modificatif des effectifs ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et de créer les postes et les inscriptions budgétaires correspondantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 5/2 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Par délibérations des 25 septembre 2003, 29 mars 2004 et 20 octobre 2005, la ville démontrait sa volonté d'accompagner le public en recherche d'emploi et de développer de l'insertion professionnelle. A la création de la Mission Locale et dans le cadre de la participation au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), il a été envisagé, dès l'origine, de proposer dans le cadre de l'activité des services municipaux des contrats aidés aux demandeurs d'emploi susceptibles d'y accéder sous la forme de Contrats Emploi Solidarité puis en Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » institué par la loi n° 2012-1189 du 31 octobre 2012 est entré en vigueur. Ce dispositif a pour ambition de contribuer à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Accessibles aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi qu'aux personnes handicapées de moins de 30 ans, les « emplois d'avenir » offrent l'occasion d'une première expérience professionnelle. Cette initiative se situe dans un contexte difficile où plus de 120 000 jeunes sortent du système scolaire chaque année sans diplôme et près d'un jeune sur quatre est aujourd'hui demandeur d'emploi.

Compte tenu de cette situation et des constats établis à l'issue des précédents accueils d'agents en contrats aidés au sein des services de notre collectivité (49 au total dont 10 agents qui ont été intégrés en qualité de stagiaires puis titularisés), l'administration municipale souhaite poursuivre sa politique d'aide à l'insertion professionnelle mise en œuvre depuis le 15 mai 2004.

Il est donc proposé de l'élargir à l'accueil « d'emplois d'avenir » au sein des services municipaux. Cette mesure, après validation par les opérateurs du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, la Mission Locale ou Cap Emploi), formalisée par une demande d'aide de l'emploi d'avenir et un document d'engagement et de suivi tripartite, permettra aux bénéficiaires de disposer d'une formation professionnalisante, et d'acquérir un savoir-faire professionnel en bénéficiant de l'accompagnement quotidien d'un tuteur municipal formé par le C.N.F.P.T. et d'un suivi personnalisé.

Ces « emplois d'avenir » prendront, conformément à la réglementation, la forme de Contrats Uniques d'Insertion (CUI - CAE) à temps plein d'une durée maximale de 3 ans. Ils concernent avant tout les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale. Durant cette période, l'Etat s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75 % du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. La Région Nord Pas-de-Calais prévoit également de participer au cofinancement du salaire à hauteur de 100 % du reste à charge pour les métiers relevant des priorités de la Région et à hauteur de 50 % du reste à charge pour les autres métiers.



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les actions de formation pourront être assurées par le CNFPT et seront financées au moyen d'une contribution spécifique sur les rémunérations versées aux bénéficiaires d'emplois d'avenir.

Comme pour les recrutements précédents d'emplois aidés, la ville a la volonté de positionner le recrutement des « emplois d'avenir » selon les modalités suivantes :

- affectation sur des missions dont le besoin est avéré, dans les domaines précités,

- embauche dans des cadres professionnels susceptibles de permettre aux jeunes qui en bénéficieront d'acquérir une expérience et une pratique valorisantes pour la suite de leur parcours professionnel,

- embauche sur des missions dont la pérennité, au-delà de la durée du contrat, n'est pas pleinement avérée à ce jour mais qui pourraient le devenir et nécessiteraient, dès lors, un recrutement en durée indéterminée, auquel les personnes ayant occupé le poste en « emploi d'avenir » auraient toute légitimité à postuler.

A ce titre et dans la perspective de la mise en œuvre des « emplois d'avenir » dans les services municipaux, plusieurs pistes sont actuellement à l'étude, et notamment :

- un poste d'assistant(e) rattaché à la direction de la Petite Enfance et de la Vie Scolaire,

- un poste aux espaces verts ainsi qu'un poste en voirie, dans le contexte actuel des travaux de restructuration importants menés sur les espaces publics de la commune,

- un poste d'accueil à la piscine municipale, suite aux travaux de restructuration / extension de l'équipement.

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,  
Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer jusqu'à 10 postes d'emplois d'avenir afin d'accueillir au sein des services des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de ce dispositif sous la forme de contrats aidés de type Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E),

- signer les conventions, les contrats de recrutement et tout acte prévoyant les modalités pratiques et financières,
- solliciter et percevoir l'aide de l'Etat et de la Région Nord Pas-de-Calais,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au compte nature 64168 du budget de l'exercice.

M. GARCIA indique que son groupe votera contre car il avoue ne pas être convaincu par ce dispositif coûteux qui n'assure pas de vraies carrières aux bénéficiaires de ces emplois publics.

Il juge qu'il s'agit d'une solution un peu ancienne de traitement de la question de l'emploi qui n'est pas la bonne réponse.

M. le Maire rappelle à M. GARCIA les chiffres du chômage présentés par M. TOURIGNY avec 25 % des 18/25 ans au niveau national et 33 % au niveau régional et ajoute qu'il s'agit d'une priorité absolue même si aucun outil n'est idéal.

Il souligne que tout doit être fait et que c'est un premier pas pour rentrer dans le monde professionnel.

Il indique que la ville applique ce dispositif avec raison et mesure.

Il précise qu'au début des années 2000 les contrats d'accompagnement à l'emploi ont permis à 10 personnes parmi les 49 emplois aidés de devenir aujourd'hui des agents titulaires de la ville.

Il rappelle que pour la majorité municipale l'insertion professionnelle des jeunes est une priorité et que les emplois d'avenir bénéficient d'une formation professionnelle et d'un accompagnement quotidien d'un agent municipal formé par le CNFPT.

Il ajoute que 3 précautions ont été prises :

- ne pas aller trop loin en effectifs,
- proposer des emplois utiles en termes de services au public,
- ne pas mordre sur des emplois titulaires de la collectivité.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.

6/1 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD (CAF)

La ville met en place, depuis quelques années, différentes actions concernant la parentalité.

Deux d'entre elles font l'objet d'un soutien financier de la CAF du Nord, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) :

- l'atelier parents/enfants de psychomotricité aquatique :

Cet atelier a vu le jour en mai 2003, suite au diagnostic effectué dans le cadre de l'étude préalable au contrat enfance qui a révélé une forte demande des Monsois pour une activité parents/enfants. Il s'articule autour :

- d'un volet développement psychomoteur de l'enfant qui multiplie les expériences visuelles, tactiles, auditives et motrices,
- d'un volet soutien à la parentalité en favorisant la socialisation et l'autonomie de l'enfant, en valorisant les compétences de l'enfant au regard de ses parents et en permettant aux parents d'avoir une relation de « nursing » au travers d'une activité commune.

- le groupe de parole :

Le groupe de parole est une prolongation de celui existant pour les parents d'enfants de moins de 6 ans, initié en janvier 2009 par « l'espace Arc en Ciel » dans le cadre de la réussite éducative. Il a pour objectifs de rompre l'isolement et d'aider, par l'échange, certains parents à surmonter des difficultés éducatives, de permettre à des parents de prendre la parole dans un groupe et d'expérimenter une relation d'écoute et de confiance reproductible avec leur enfant. Enfin, il a pour vocation de partager des vécus, des expériences et des compétences et de chercher collectivement des solutions face aux difficultés qu'éprouvent certains parents.

Depuis fin 2011, les parents de la Maison de la Petite Enfance sont accueillis lors d'un temps de convivialité le vendredi matin, dans le cadre d'une action municipale dénommée « le café des parents ».

Ce moment a pour objectifs généraux de :

- permettre aux parents de mieux comprendre leurs enfants,
- permettre aux parents d'appréhender leur rôle de parents,
- créer du lien entre ces familles.

A cette occasion, les parents expriment leurs difficultés et se confient à la personne chargée de les accueillir.

Forte du succès rencontré par cette action, la ville souhaite aujourd'hui l'élargir afin :

- d'en faire un espace de rencontre entre les usagers de la structure (familles), et les différents partenaires présents ou non sur les lieux (UTPAS, Montfort, Arc en ciel, CMP, Centre Social « Imagine », Prim'enfance, halte-garderie, Caramel...),

- de susciter la parole sur le thème de la parentalité et amener une réflexion entre parents et partenaires,

- de permettre aux usagers d'identifier les partenaires pour une meilleure connaissance de l'existence des actions en matière de Petite Enfance à Mons en Barœul (loisirs, accueil, culture, services médico-sociaux, parentalité, services administratifs...).

A cette occasion, la ville propose de solliciter la CAF du Nord dans le cadre du REAAP selon le plan de financement ci-après :

<b>Actions</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Psychomotricité	6 914,00 €	REAAP : 1 608,00 € Ville : 5 306,00 €
Groupe de paroles	1 360,00 €	REAAP : 788,00 € Ville : 572,00 €
Café des parents	12 000,00 €	CUCS : 4 000,00 € REAAP : 2 000,00 € Ville : 6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 274,00 €</b>	<b>20 274,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une demande de subvention à la CAF du Nord,
- engager les dépenses relatives au groupe de parole et inscrire les crédits correspondant au chapitre fonctionnel 9263, compte nature 6042,
- inscrire les crédits relatifs au « café des parents » au chapitre fonctionnel 9263, compte nature 6042,
- engager les dépenses relatives à l'atelier parents/enfants de psychomotricité aquatique et inscrire les crédits correspondant au chapitre fonctionnel 92413, compte nature 60623.

Mme DA CONCEIÇÃO précise qu'il s'agit de demander à la CAF des subventions dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour 3 ateliers :

- les bébés nageurs,
- le groupe de parole,
- le café des parents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 6/2 – SUBVENTION DE LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »

En 2008, la société « AG2R LA MONDIALE » a créé place de la République à Mons en Barœul une crèche d'entreprise d'une capacité d'accueil de 30 places, dont 3 réservées pour des familles monsoises.

Il s'agit donc, pour la commune, de financer cette structure pour le fonctionnement de chacune des 3 places selon les modalités prévues par le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, AG2R LA MONDIALE et la ville, et la convention signée avec l'association créée par AG2R LA MONDIALE pour la gestion de cet établissement.

Pour l'année 2012, cette subvention représente une prise en charge de 5 471,77 € par place, soit un financement total de 16 369,97 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention inscrite au budget à l'article fonctionnel 9263, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DU DOMAINE SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2013 aux associations de parents d'élèves et aux coopératives scolaires conformément au tableau suivant.

Bénéficiaires	Subv. nette
<b>Article 92213, compte nature 6574</b>	
APE collège Descartes	3156.21
APE G.S. Provinces	1725.46
APE collège Lacordaire	3051.64
APE St Honoré/La Treille	1998.78
APE collège Rabelais	2545.41
Coop. Scol. Ec. La Paix	1352.32
Coop. Scol. Prim. Montaigne	1532.95
Coop. Scol. La Fontaine	1012.46
Coop. Scol. Ec. Lamartine	495.54
APE Lamartine	493.77
Coop. Scol. Mat. Montaigne	983.94
Coop. Scol. Ec. Le Petit Prince	559.71
APE Le Petit Prince	559.71
Coop. Scol. Ec. Perrault	598.92
APE éc. Perrault	199.64
Coop. Scol. Ec. Reine Astrid	889.82
Coop. Scol. Ec. Renaissance	1351.85
APE GS Renaissance	560.42
Coop. Scol. Ec Guynemer	810.44
Coop. Scol. Ec Rollin	591.79
Coop. Scol. Ec Sévigné	1215.67
APE éc. Sévigné	405.22
Coop. Scol. Ec. A. Frank	585.72
Coop. scol. Éc. H. Boucher	891.60
<b>Total article 92213, compte nature 6574</b>	<b>25 801.97€</b>

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée et inscrites à l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses aux articles et comptes nature correspondants du budget de l'exercice.

Mme LEDÉ indique qu'il s'agit de la délibération 8/1 concerne les subventions aux APE et aux coopératives scolaires.

Mme DA CONCEIÇÃO et Mme DUPONT quittent la salle du conseil municipal pour ne pas prendre part au vote.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour.

## 8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations sportives conformément aux tableaux suivants :

### A. Subventions de fonctionnement

CLUBS	Discipline	Subvention évaluée
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	2 500.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 600.00
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Force athlétique	2 000.00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 500.00
DES JEUNES QUI EN VEULENT (DJV)	Futsal	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500.00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	5 800.00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	1 850.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800.00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	8 500.00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	56 100.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	900.00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	3 000.00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	22 600.00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500.00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 000.00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650.00
NAGER A MONS	Natation loisir	600.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	Football	30 000.00
PALM	Plongée sous-marine	2 000.00
SAC A POF	Escalade	1 500.00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	2 600.00
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	900.00
LES COBRAS	Flag Football	1 500.00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900.00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	800.00
<b>TOTAL</b>		<b>173 600.00</b>

Ces subventions seront versées de la façon suivante :

- 70 % à l'issue du conseil municipal,
- 30 % après transmission par chaque club de son bilan de fin de saison.



## B. Monitorat technique

CLUBS	Subventions évaluées
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	8 500.00
GYM MONS	2 900.00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300.00
MONS ATHLETIC CLUB	39 000.00
MONS TENNIS CLUB	7 000.00
MONS TRIATHLON	3 900.00
NAGER A MONS	1000.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	2 000.00
SAC A POF	1 700.00
<b>TOTAL</b>	<b>86 800.00</b>

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

## C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements

CLUBS	Nature	Subvention évaluée
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Projet	2 500.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Equipement	1 600.00
MONS ATHLETIC CLUB	Equipement	650.00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	Equipement	550.00
SAC A POF	Projet	1 700.00
MONS TENNIS DE TABLE	Equipement	1 600.00
MONS TENNIS CLUB	Equipement	600.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Equipement	2 500.00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Projet et Equipement	4 400.00
<b>TOTAL</b>		<b>16 100.00</b>

Ces subventions seront versées sur présentation de factures acquittées par les clubs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour (Madame DA CONCEIÇÃO sort de la salle).

## 8/3 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions 2013 aux associations locales conformément aux tableaux suivants :

### A. Subventions de fonctionnement

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>
Amis de l'Ecole de Musique	156,00
AMIFA	770,00
Anciens Combattants	1 110,00
Anciens de Colmant-Cuvelier	316,00
Ararat	207,00
Association Historique	508,00
Atous le réseau des 4 AS	154,00
CADLM	1 487,00
Carambol'ages	405,00
Caramel	73 305,00
CS Imagine	86 020,00
CS Imagine contrat enfance	534,00
CS Imagine animation globale	64 000,00
Chorale D. Savio	506,00
Chorale des Aînés	750,00
CLCV	658,00
Club de l'Amitié	3 180,00
Cochons de l'Espace	156,00
Colombie en Nord	235,00
Danse Expression	238,00
DDEN	257,00
Eugénies	157,00
Harmonie Municipale	14 000,00
Mons entraide	1 853,00
Mons et Merveilles	497,00
Mons Loisirs	149,00
Mons Promotion Culture	115,00
Mons Secourisme	2 158,00
Mons Vacances	2 024,00
Mons une Ville à Vivre	152,00
Nord Madame	377,00
Parc de la Solitude	103,00
Pont du Lion d'Or	234,00
Prim'enfance	308,00
Promesse	1 300,00
Quatre Saisons	390,00
Résidents de Mons la Chapelle	157,00
Rol Mons	206,00
Saveurs du Marché	750,00
Si Tuenda Gospel	203,00
Théâtre du Jeudi	149,00
Upercut	392,00
<b>TOTAL</b>	<b>260 626,00</b>

## B. Subventions pour projets ou équipements

Bénéficiaires	Montants	Objet
Amis de l'Ecole de Musique (AEM)	400,00	Aménagement espace parents
Anciens Combattants	1 300,00	Médaille (300), repas du 11 novembre (400), sorties (700)
Association Historique	3 000,00	Journées du patrimoine
Bien vivre ensemble dans nos résidences	300,00	Accompagnement des personnes âgées en fauteuil roulant
Brigade des Tubes (Farigole)	7 000,00	Festival de fanfares
CADLM	300,00	Sono, matériel fitness
Caramel	6 000,00	Allumoirs (3000), séjours été (2x1500)
CESAM	19 000,00	« Dimanches du Barœul » (Nos Quartiers d'Eté :15000) et « Assos en Fête » (forum des associations : 4000)
CLCV	500,00	Charges locatives
Danse Expression	1 000,00	Gala de fin de saison en juin
Etoile du Jeu	3 000,00	Festival Ludinord
Eugénies	600,00	Fenêtres qui parlent
Heure Exquise	3 000,00	Actions en direction des Monsois
Imagine (centre social)	12 300,00	Carnaval (5000), Immeubles en fête (500), Sorties familiales (3700), Fête du Jeu (1200), Jeux ludothèque (900), Goûter de Noël (500), Activités jeunes (500)
Mons entraide	4 725,00	Adhésion banque alimentaire (4125), locations de véhicules (600)
Mons Promotion Cult.	1 100,00	Dictée, expos peintures, Marché de Noël
Mons Vacances	500,00	Remplacement ordinateur suite vol
Prim'enfance	1 100,00	Gymboree, atelier portage
Promesse	700,00	Achat matériel pédagogique
Saveurs du Marché	70,00	Location de véhicule
Si Tuenda Gospel	200,00	Costumes, partitions, location de matériel (sono, etc)
Upercut	1 400,00	Charges locatives
<b>TOTAL</b>	<b>67 495,00</b>	

Ces subventions seront versées de la façon suivante :

- 50 % à l'issue du conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

### C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Montants	Activités
CADLM	6 500,00	Fitness
Danse Expression	7 000,00	Cours de danse
Imagine (centre social)	6 000,00	Soutien scolaire
Mons Vacances	5 400,00	Activités sportives du mercredi matin
Prim'enfance	1 200,00	Eveil au livre, arts plastiques pour tout-petits
<b>TOTAL</b>	<b>26 100,00</b>	

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

### D. Festival « Mix Mons »

Il est proposé au conseil municipal de financer les interventions associatives dans le cadre du festival « Mix Mons », selon le tableau suivant :

Bénéficiaires	Montants
Cochons de l'Espace	1 120,00
Left and Right	1 120,00
Lotu'Salsa	560,00
Racine Carrée	4 500,00
Si Tuenda Gospel	560,00
TAPercussions	560,00
Univers 2000	560,00
Vital Swing	1 120,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 100,00</b>

Ces subventions seront versées sur présentation des justificatifs correspondants : listes de présences des jeunes encadrés, fiche de paie de l'encadrant ou facture de l'association.

Enfin, il est proposé d'attribuer une subvention de **16 108 €** au Comité des Oeuvres Sociales de la mairie.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses aux articles fonctionnels 92025 pour les associations culturelles, éducatives et caritatives, 92421 pour le festival « Mix Mons », 9233 pour Farigole (Brigade des tubes), et 92020 pour le COS, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour (Madame Nadège DUPONT sort de la salle pour ne pas prendre part au vote).

## 8/4 – TARIFS DE LOCATION ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les montants de la participation aux frais de fonctionnement (pour les associations monsoises) et de location (pour les particuliers) demandés aux utilisateurs des salles municipales, dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013. Par ailleurs, en cas de location plusieurs jours de suite, le 2<sup>ème</sup> jour et les suivants sont facturés 60 % du prix du premier jour.

SALLES	2012		2013			
	Partic.	Ass. mons. avec nett.	Particuliers		Ass. monsoises	
	TTC		HT	TTC	Sans nett.	Avec nett.
Barœul (Limite Horaire : 24h)						
- Tape Autour - 60 pers.	160	85	135	162	15	87
- Briqueterie - 100 pers.	190	105	161	193	15	107
- Goulette - 50 pers.	90	50	76	91	15	51
- Sac au Dos - 100 pers.	120	95	102	122	15	97
- Fermette - 30 pers.	70	60	59	71	15	61
Franciscaines - 80 pers. (LH : 2h du matin)	205	50	174	208	15	51
Marie Curie - 250 pers. (LH : 2h du matin)	370	100	314	375	30	102
RdC maison des ass - 80 pers. (LH : 24 h)	160	50	135	162	15	51
Sarts (jusqu'à 24 h)	160	50	135	162	15	51
Gabriel Pagnerre - 80 pers. (LH : 20 h)	160	50	135	162	15	51
Allende						
- Particuliers - Entreprises	870		737	881		
- Entrées payantes (associations monsoises)		220				223
- Entrées gratuites (associations monsoises)		40				41
maison Folie du Fort						
Salle des fêtes (LH : 3h du matin)						
- Eté (16/04 - 15/10)	1 240	160	1 049	1 255		162
- Hiver (16/10 - 15/04)	1 550	160	1 312	1 569		162
Terrasse (LH : 3h du matin)	235	90	199	238	15	91
Salle de projection	170	0	144	172		0
Salle Boum	104		89	106		

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8/5 – PROJET CULTUREL « MIX MONS 3 »

Le projet culturel « Mix Mons » impulsé par la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a permis d'initier, en 2012, plus de 170 jeunes Monsois à différentes disciplines artistiques encadrées par des associations locales. Parmi ces 170 jeunes, près de la moitié a préparé une production pour le festival « Mix Mons » qui s'est déroulé au Polyèdre en juin dernier. Au-delà du festival qui a été un grand succès, ce projet a permis à ces jeunes de ne pas se limiter à la « consommation » d'activités (baby-foot, parcs d'attractions, jeux vidéo) mais de s'investir et développer leur savoir-faire dans le cadre de différents ateliers culturels : danse, musique, arts plastiques, théâtre, chorale...

La ville souhaite reconduire le projet en 2013 et déposer une nouvelle demande de financement auprès du Conseil Régional. Des jeunes de la commune, souvent éloignés de l'action culturelle seront mobilisés pour être initiés à différentes activités qui pourront ensuite être valorisées lors du spectacle. Le projet permettra une nouvelle fois d'intégrer la pratique sportive, à travers l'escalade et une approche artistique et culturelle.

Le projet vise donc la création et la mise en scène d'un spectacle au sein d'un espace original - « Le Polyèdre » - par de jeunes acteurs monsois en utilisant différentes disciplines artistiques et en mobilisant les associations culturelles monsoises et le club d'escalade.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Culture et territoire », du Conseil Régional.

Mme HALLAERT précise qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition de ce projet qui mobilise chaque année de plus en plus de jeunes.

Elle ajoute que ce projet apporte beaucoup de sens aux jeunes qui préparent des activités artistiques de novembre à juin et s'investissent dans un spectacle.

Elle indique que la délibération consiste à solliciter une subvention de la Région Nord Pas de Calais pour la mise en place de ce projet.

M. le Maire souligne que ce spectacle a provoqué, en 2012, une très belle émotion avec un travail très en amont conçu par les jeunes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8/6 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SERVICE CIVIQUE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

Institué par la loi 2010-241 du 10 mars 2010, le « service civique » permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, notamment au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Par délibération du 7 avril 2011 et dans le cadre de la politique de soutien et d'accompagnement des jeunes mise en œuvre par la direction Jeunesse, Sports et Vie associative, la ville de Mons en Barœul s'est prononcée en faveur de l'accueil de 12 volontaires destinés à intervenir sur des enjeux en lien avec le PRU et le service des aînés. Dans ce contexte, les services civiques ont permis, depuis 2 ans, à des jeunes de s'engager, en lien avec les services municipaux, dans des actions visant à renforcer le contact avec les Monsois.

Après avoir obtenu l'agrément de l'Agence du Service Civique pour deux ans, la collectivité a accueilli successivement 22 services civiques.

Cet agrément arrivant à échéance, il est proposé de solliciter son renouvellement auprès de l'Agence Nationale du Service Civique en conservant la thématique de la Rénovation Urbaine et le service aux aînés.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- déposer une demande de renouvellement de l'agrément auprès de l'Agence Nationale du Service Civique et de l'Education Populaire,
- signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires,
- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 9/1 – ADHESION A L'ASSOCIATION « BOUVINES 2014 »

En 2014, dans le cadre du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Bouvines – considérée par beaucoup comme un événement fondateur de la nation française – la commune de Bouvines organisera une commémoration qui aura un retentissement métropolitain et une portée nationale suite à son inscription dans le calendrier des manifestations officielles du Ministère de la Culture.

Placées sous le triple signe de la Paix, la Jeunesse et l'Europe, les manifestations programmées dans le cadre de cette célébration auront un caractère festif et culturel et seront organisées sur un large territoire. Elles prendront notamment la forme d'une exposition itinérante qui pourra prendre place dans les villes partenaires, ou encore de journées découvertes pour les enfants des écoles, avec visite de l'église de Bouvines et du site de la bataille.

Afin d'organiser au mieux cette commémoration et de fédérer l'ensemble des villes partenaires, il a été procédé à la création de l'association « Bouvines 2014 », dont le siège est établi en mairie de Bouvines.

Dans la perspective de s'associer à cet événement, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association « Bouvines 2014 » au tarif établi en fonction du nombre d'habitants, soit 1 000 € pour les villes de 10 000 à 30 000 habitants et d'inscrire les crédits correspondant à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

M. le Maire explique que le Maire de BOUVINES essaie de développer un grand évènement à l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Bouvines qui constitue un des actes fondateurs de la Nation française.

Il ajoute qu'il souhaite déployer des animations sur d'autres territoires de la Métropole et demande à des villes d'adhérer à son association.

M. GARCIA approuve la commémoration de cette bataille qui est un moment important pour la Nation française. Il juge important de rendre à cette occasion hommage aux soldats français qui se battent au Mali en précisant que le commandement des forces terrestres est basé à la citadelle de Lille.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



## 13/1 - RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS 2012

L'article 133 du code des marchés publics dispose qu'au cours du premier trimestre de chaque année le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus au cours de l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Ces marchés sont regroupés en fonction de leurs montants selon les tranches indiquées à l'article I de l'arrêté du 21 juillet 2011.

Version consolidée au 31 janvier 2013.

TYPE MARCHÉ	OBJET	LOT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT
<b>MARCHES INFÉRIEURS A 19 999,99 € HT</b>						
FOURNITURES	Acquisition bisannuelles 2012	Lot n°1: pensées	SOCIETE CHOQUEL	59 650	31/07/2012	2 258,60 €
		Lot n°2: autres	SOCIETE CHOQUEL	59 650	31/07/2012	2 520,92 €
		Lot n°3: bulbes	SOCIETE GREEN GARDEN	NL – 2182 DS Hillegom	31/07/2012	1 139,65 €
		Lot n°4: chrysanthèmes	SOCIETE CHOQUEL	59 650	31/07/2012	1 404,20 €
FOURNITURES	Fourniture et pose de pièces pour l'entretien des jeux pour enfants	Lot unique	SOCIETE EQUIPEMENT URBAIN	59 320	26/06/2012	10 203,69 €
FOURNITURES	Banquet des aînés 2012	Lot unique	SOCIETE BOSIRE GASTRONOMIE	59 200	22/03/2012	11 761,68 €
FOURNITURES	Acquisition de fleurs 2012	Lot n°1: fleurs annuelles	SOCIETE CHOQUEL	59 950	30/01/2012	5 045,75 €

		Lot n°2: fleurs annuelles et vivaces	SOCIETE SERRES DU CAREMBAULT	59 133	30/01/2012	7 695,70 €
SERVICES	Archives communales	Lot unique	SOCIETE CODEXIA	59 000	27/02/2012	15 000,00 €
SERVICES	Déplacement d'une armoire de télédistribution	Lot unique	SOCIETE ERT TECHNOLOGIE S	59 650	26/11/2012	15 549,58 €
TRAVAUX	Campagne de reconnaissance des sols (construction d'une salle multisports - Provinces)	Lot unique	SOCIETE HYDROGEOTECHNIQUE	59 286	16/01/2012	5 000,10 €
TRAVAUX	Désamiantage et déconstruction d'un pignon (salle De Lattre de Tassigny)	Lot unique	SOCIETE DEMOLAF	62 000	04/06/2012	19 820,00 €
<b>MARCHES COMPRIS ENTRE 20 000 € HT ET 89 999,99 € HT</b>						
SERVICES	Nettoyage des vitres des bâtiments communaux	Lot unique	SOCIETE AGENOR	59 000	28/06/2012	20 263,29 €
FOURNITURES	Colis de Noël 2012 pour les aînés	Lot n°1: colis des aînés	SOCIETE VALETTE FOIE GRAS	46 300	23/10/2012	29 364,53 €
		Lot n°2: colis des aînés (Les Bruyères)	SOCIETE PJV	95 100	23/10/2012	680,42 €
FOURNITURES	Acquisition de matériel pour les ateliers municipaux	Lot n°1 : Tondeuse hélicoïdale	SOCIETE MP PEVELE	59 310	24/09/2012	21 000,00 €

		Lot n°2 : Tondeuses et désherbeuses	SOCIETE COVEMAERKER	59 910	25/09/2012	5 064,00 €
		Lot n°3 : Outillages thermiques	SOCIETE COVEMAERKER	59 910	26/09/2012	4 408,00 €
		Lot n°4 : Bétonnière	SOCIETE COVEMAERKER	59 910	27/09/2012	1 295,00 €
		Lot n°5 : Echelles	SOCIETE TRENOIS DESCAMPS	59 443	28/09/2012	663,86 €
FOURNITURES	Acquisition de vêtements de protection individuelle	Lot unique	SOCIETE NORD SECURITE	59 510	21/05/2012	Mini: 6 250 € Maxi: 25 000 €
FOURNITURES	Fourniture et mise en œuvre d'un logiciel pour la restauration scolaire et installation de bornes de réservations	Lot unique	SOCIETE ARPEGE	44 236	01/03/2012	84 256,00 €
SERVICES	Assistance pour le contrôle d'exécution du service public de chauffage urbain	Lot unique	CABINET SCHAEFER (& CALIA CONSEIL)	59 175	13/04/2012	22 460,00 €
SERVICES	Délégation de service public pour la fourrière automobile municipale	Lot unique	SOCIETE ROUBAIX DEPANNAGE	59 100	30/03/12	68 000,00 €
TRAVAUX	Travaux dans les salles de sport 2012	Lot n°1: matériels et équipements sportifs	SOCIETE SPORT FRANCE	60 820	03/07/2012	6 500,00 €

		Lot n°2: métallerie	SOCIETE SIATE	62 710	03/07/2012	7 129,00 €
		Lot n°3: traitement de façades	SOCIETE DEBACKER	62 129	03/07/2012	3 298,75 €
		Lot n°4: menuiserie, bois	SOCIETE GARÇON	62 223	03/07/2012	4 992,00 €
TRAVAUX	Dépose et enlèvement de conduites d'assainissement amiantées (école N. Poussin)	Lot unique	SOCIETE VITSE	59 670	17/07/2012	24 728,00 €
TRAVAUX	Désamiantage et déconstruction de 2 maisons à usage d'habitation (rue L...)	Lot unique	SOCIETE LEPORCQ	59 320	10/02/2012	31 600,00 €
TRAVAUX	Columbarium	Lot n°1: gros œuvre	SOCIETE CALIEZ	59 800	29/08/2012	29 979,07 €
		Lot n°2: marbrerie	SOCIETE MICOTIS	59 650	29/08/2012	11 016,00 €
TRAVAUX	Remplacement des voûtes de la piscine	Lot unique	SOCIETE ESSEMES	02 250	22/11/2012	44 495,98 €
TRAVAUX	Entretien des toitures des bâtiments communaux	Lot n°1: couverture	SOCIETE GRIMONPON	59 000	20/02/2012	Mini: 5 000 € Maxi: 20 000 €

		Lot n°2: étanchéité	SOCIETE GRIMONPON	59 000	20/02/2012	Mini: 6 250 € Maxi: 25 000 €
TRAVAUX	Remplacement de menuiseries (logements de fonction)	Lot unique	SOCIETE VAN HENIS	59 200	22/11/2012	48 783,64 €
TRAVAUX	Aménagement du square des 4 Vents	Lot n°1: VRD	SOCIETE ISS ESPACES VERTS	59 290	26/10/2012	33 690,69 €
		Lot n°2: terrain multisports	SOCIETE LUDICITE	59 152	26/10/2012	38 409,00 €
TRAVAUX	Réfection d'un pignon (salle de sport De Lattre de Tassigny)	Lot n°1: gros œuvre - maçonnerie	SOCIETE VAN MARCKE	59 960	03/07/2012	64 818,20 €
		Lot n°2: menuiserie - isolations intérieures	SOCIETE VAN HENIS	59 200	03/07/2012	23 240,00 €
<b>MONTANTS COMPRIS ENTRE 90 000 € HT ET 199 999,99 € HT (MARCHES DE FCS)</b>						
SERVICES	Transports collectifs pour les activités organisées par la ville en 2013	Lot n°1: transports pour les activités extérieures organisées par les écoles et le CUCS	MARIOT GAMELIN	59 496	28/12/2012	Mini : 15 000 € Maxi : 60 000 €
	Transports collectifs pour les activités organisées par la ville en 2013	Lot n°2: transports pour les activités extérieures du service sport - jeunesse - vie associative dans le cadre des centres de loisirs	SARL CARS DELGRANGE	59 122	22/01/2013	Mini : 15 000 € Maxi : 60 000 €

		lors des vacances scolaires				
		Lot n°3: transports pour les aînés de la commune	MARIOT GAMELIN	59 496	28/12/2012	Mini : 4 000 € Maxi : 16 000 €
		Lot n°4: transports piscine et rencontres sportives	MARIOT GAMELIN	59 496	28/12/2012	Mini : 3 000 € Maxi : 12 000 €
<b>MONTANTS COMPRIS ENTRE 90 000 € HT ET 4 999 999,99 € HT (MARCHES DE TRAVAUX)</b>						
TRAVAUX	Réaménagement des installations des centres de loisirs dans le parc du Baroeul	Lot n°2: espaces verts	SOCIETE SOREVE / TERENVI	59 175	10/10/2012	98 289,12 €
TRAVAUX	Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville	Lot n°1: démolition - carrelage - faïence	SOCIETE CALIEZ	59 800	29/08/2012	23 937,26 €
		Lot n°2: plâtrerie	SOCIETE MONTAIGNE	59 120	29/08/2012	11 045,15 €
		Lot n°3: menuiserie bois - vitrerie	SOCIETE VAN HENIS	59 200	29/08/2012	13 014,92 €
		Lot n°4: menuiserie métallique	SOCIETE PLUQUET	59 110	29/08/2012	35 600,00 €

		Lot n°5: électricité	SOCIETE LECHEVIN	62 860	29/08/2012	8 847,10 €
		Lot n°6: plomberie - chauffage - sanitaire	SOCIETE LECHEVIN	62 860	29/08/2012	9 838,62 €
		Lot n°7: mobiliser de bureau	SOCIETE PROJECT ESPACE BUREAUX	59 380	29/08/2012	8 158,98 €
TRAVAUX	Réfection de toitures tuiles et étanchées	Lot n°1: travaux de réfection à neuf de toitures en tuiles école Sévigné	SOCIETE INTER CHEMINEE	59 175	28/06/2012	57 366,26 €
		Lot n°2: réfection de la toiture de la crèche	SOCIETE SOREC	59 100	28/06/2012	18 929,35 €
		Lot n°3 : réfection de la toiture de l'école Renaissance	SOCIETE SOREC	59 100	05/10/12	50 939,89 €
TRAVAUX	Travaux dans les écoles 2012	Lot n°1: sol souple	SOCIETE DEBACKER	62 129	17/06/2012	12 374,65 €
TRAVAUX	Travaux dans les écoles 2012	Lot n°2: voilage	SOCIETE ANNA DU MAZ	59 139	17/06/2012	2 999,81 €
		Lot n°3: faux plafonds	SOCIETE MONTAIGNE	59 120	17/06/2012	36 569,14 €
		Lot n°4: menuiserie	SOCIETE GARÇON	62 223	17/06/2012	71 728,68 €

		Lot n°5: clôture	SOCIETE SANIEZ	59 730	17/06/2012	3 965,00 €
		Lot n°6: travaux publics	SOCIETE PATOUX	62 136	17/06/2012	10 583,75 €
TRAVAUX	Reconstruction salle de sports des Provinces	Lot n°1: gros œuvre - maçonnerie	SOCIETE EIFFAGE	59 666	07/08/2012	420 268,00 €
		Lot n°2: charpente bois	SOCIETE MARGUERON	01 300	07/08/2012	96 423,20 €
		Lot n°3: étanchéité	SOCIETE SMAC	52 211	07/082012	190 000,00 €
		Lot n°5: bardage	SOCIETE SMAC	52 211	07/082012	210 000,00 €
		Lot n°6: menuiseries extérieures	SOCIETE SIATE	62 710	07/082012	126 000,00 €
		Lot n°7: menuiseries intérieures	SOCIETE VAN HENIS	59 200	07/082012	36 240,10 €
		Lot n°8: plâtrerie - faux plafonds	SOCIETE MP ENTREPRISE	59 310	07/082012	8 216,55 €
		Lot n°9: carrelage	SOCIETE ARDECO	62 970	07/082012	12 034,06 €



		Lot n°10: électricité	SOCIETE LECHEVIN	62 860	07/082012	55 976,52 €
		Lot n°11: plomberie - chauffage - ventilation	SOCIETE COEXIA	59 390	07/082012	120 500,00 €
		Lot n°12: peinture	SOCIETE SCHEPENS	59 100	07/082012	31 490,71 €
		Lot n°13: VRD	SOCIETE PATOUX	62 136	07/082012	100 070,18 €
TRAVAUX	Reconstruction salle de sports des Provinces	Lot n°14: sols sportifs	SOCIETE PIQUE ET FILS	59 890	07/082012	40 621,18 €
		Lot n°15: équipements sportifs	SOCIETE SPORT FRANCE	60 820	07/082012	9 300,00 €
TRAVAUX	Extension de la piscine municipale	Lot n°2: gros œuvre - démolition	SOCIETE BAUDIN CHATEAUNEUF	59 042	13/06/2012	775 000 €
		Lot n°3: couverture - étanchéité	SOCIETE SMAC	59 211	13/06/2012	67 795,84 €
		Lot n°4: façades métalliques	SOCIETE STAMI	59 100	13/06/2012	135 000 €
		Lot n°5: menuiseries extérieures - aluminium	SOCIETE LOISON	59 247	13/06/2012	135 370,55 €

		Lot n°6: cloisons - plafonds suspendus	SOCIETE STAMI	59 100	13/06/2012	68 499,61 €
		Lot n°7: menuiseries intérieures - bois	SOCIETE STAMI	59 100	13/06/2012	112 386,28 €
		Lot n°8: carrelages - faïence	SOCIETE BAUTERS	59 136	13/06/2012	213 455,50 €
		Lot n°9: électricité	SOCIETE LECHEVIN	62 860	13/06/2012	74 593,39 €
		Lot n°10: chauffage - ventilation	SOCIETE MISSEWARD	59 650	13/06/2012	316 808,93 €
		Lot n°11: plomberie - sanitaire	SOCIETE MISSEWARD	59 650	13/06/2012	107 800 €
		Lot n°12: traitement de l'eau	SOCIETE EAU PURE	59 370	13/06/2012	68 000 €
		Lot n°13: ascenseur	SOCIETE KONE	59 650	13/06/2012	23 641,00 €
		Lot n°14: peinture	SOCIETE SCHEPENS	59 100	13/06/2012	27 176,67 €

**MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 200 000 € HT (MARCHES DE FCS)**

SERVICES	Maintenance du réseau d'éclairage public, travaux de rénovation et de	Lot unique	SOCIETE INEO	59 812	13/04/2012	380 000 €
----------	---	------------	--------------	--------	------------	-----------

Pas de vote.